

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU SAMEDI 11 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le samedi 11 février, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 3 février 2023 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. FAUCONNET, le Maire

Mme VAVASSORI, M. ARCELUZ, Mme VENTURA (jusqu'à 10h50 et à partir de 11h10), M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR (jusqu'à 10h58 et à partir de 11h08), Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE (jusqu'à 11h20 et à partir de 11h25) Adjointes – Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, M. PERNES, Mme TISSOT, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN (jusqu'à 12h35), Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : M. CAREL à M. FAUCONNET - Mme CARBONELL à Mme REGNAULD – Mme PELLEN à Mme ROUSSEL - M. NOBRE à Mme VAVASSORI - M. POINSIGNON à M. ITZKOVITCH - Mme KELOUA à Mme THIBAUT

**ABSENTS** : Mme AWAD - M. BAKIR (à partir de 10h58 jusqu'à 11h08) – M. CHAMBORAIRE (à partir de 11h20 jusqu'à 11h25) - M CIANI - Mme SEBAN (à partir de 12h35)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Patricia VAVASSORI

***43 Conseillers municipaux en exercice***

***Présents : 35***

***Représentés : 6***

***Absents : 2***

**Début de séance : 10h10**

**Monsieur le Maire**

Nous allons pouvoir débiter notre Conseil municipal. Je vous souhaite la bienvenue.

Je vais désigner Madame Patricia VAVASSORI comme secrétaire de séance et je lui passe la parole pour faire l'appel.

**Patricia VAVASSORI**

Merci Monsieur le Maire. Bonjour chers collègues, bonjour mesdames, messieurs de l'Administration, bonjour messieurs-dames du public. Je vais procéder à...

**Monsieur le Maire**

À l'appel.

**Patricia VAVASSORI**

Merci Monsieur le Maire.

*Madame Patricia VAVASSORI procède à l'appel.*

**Patricia VAVASSORI**

Monsieur le Maire, nous sommes 41 présents ou représentés.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame VAVASSORI. Je vous propose, ce matin, de refaire un double vote. C'est-à-dire que nous allons refaire l'expérience du vote « KVOTE » Vous avez donc votre écran pour pouvoir voter, mais nous ferons en même temps un vote à main levée. Nous pourrions officialiser donc le vote par ordi lorsque nous aurons revu le principe du Règlement intérieur dans lequel nous devons, bien sûr, l'inscrire. Ce sera pour un prochain Conseil.

Ce jour, nous allons pouvoir encore nous expérimenter et voter traditionnellement en levant la main, comme cela, cela nous mettra en forme pour la suite.

Tout le monde a son écran ? Possibilité de voter sur l'écran ? OK, très bien.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022**

**Monsieur le Maire**

Notre premier point est l'approbation du procès-verbal de notre séance du 15 décembre 2022. Y a-t-il des remarques ? Non, donc je vais pouvoir passer au vote.

Vous pouvez voter sur l'écran.

**Des intervenants**

Ce n'est pas ouvert.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas ouvert ?

**Des intervenants**

C'est ouvert.

**Monsieur le Maire**

Ça y est. C'est bon ? Non ? Moi non plus.

**Une intervenante (0'04'40)**

Si, si.

**Monsieur le Maire**

Vous avez de la chance.

Voilà, cela y est. C'est noté. Nous votons.

Y a-t-il des abstentions ? Redonnez-nous... Oui ?

**Patricia VAVASSORI**

Tout le monde n'a pas encore...

**Monsieur le Maire**

Est-ce que tout le monde a... ? Pas encore, moi non plus. C'est bien compliqué.

Il fait froid dans cette salle, donc le matériel est froid aussi et il nous faut nous habituer.

*[Échanges hors micro dans la salle]*

**Monsieur le Maire**

Je ne l'ai pas non plus.

*[Échanges hors micro dans la salle]*

**Monsieur le Maire**

Tout le monde a son écran prêt à voter ? Pas de difficulté ? Bien, je vous propose donc de passer à ce vote.

Y a-t-il des abstentions ?

**Une intervenante**

Tout le monde n'a pas voté.

**Monsieur le Maire**

Je n'ai pas encore voté, non.

**Un intervenant (0'06'13)**

Restent Monsieur BÉAL, BÖNNER, CAPILLON...

**Monsieur le Maire**

Et FAUCONNET.

**Un intervenant (0'06'17)**

FAUCONNET, MESA...

**Une intervenante (0'06'19)**

Et Monsieur PARISE.

**Monsieur le Maire**

Voilà, ça y est, j'ai voté.

**Une intervenante**

Encore une fois, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Encore une fois. Ah oui, je n'ai pas appuyé sur « enregistrer ». Très bien, très bien. Oui, OK.

Je dois voter aussi pour Monsieur CAREL puisque j'ai son pouvoir.

Tout le monde a voté ? Voulez-vous un vote à main levée ? Non, ça y est, vous êtes rodés. Très bien.

**Patricia VAVASSORI**

Cela m'arrange.

**Monsieur le Maire**

Très bien. Donc vous avez affiché le nombre de...

**Une intervenante (hors micro)**

Non, cela ne s'affiche pas, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Cela ne s'affiche pas. Donc, Madame VAVASSORI, il faut annoncer les résultats.

**Patricia VAVASSORI**

Le PV a été adopté à 41 voix pour.

**Un intervenant (hors micro)**

Non, 40 et une abstention.

**Patricia VAVASSORI**

Ah, pardon. Je ne la vois pas, l'abstention. Pardon.

Moi, je ne vois rien.

**Monsieur le Maire**

Moi non plus.

*[Échanges hors micro dans la salle]*

**Monsieur le Maire**

Sur l'écran, 40 pour et 1 abstention, en effet. Donc il faut se roder.

**40 voix pour et 1 abstention (Franck DELALANDE – R.E.S.)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**41  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

**0  
1**  
M. DELALANDE

## 2. DESIGNATION D'UN ELU DANS DIVERSES INSTANCES

### **Monsieur le Maire**

Maintenant, il nous faut désigner un élu dans diverses instances. Il nous faut procéder au remplacement de Monsieur CIANI dans différentes instances où il siégeait en tant que membre de la majorité :

- Commission de cohésion sociale,
- Correspondant sécurité routière,
- Conseil d'administration de la SPL Paris Est Développement (PAREDEV).

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir procéder au remplacement dans ces diverses instances. Au titre de la majorité, je propose Madame Laurence PELLEN dans la Commission de cohésion sociale, Monsieur Victorio RICCARDI correspondant sécurité routière, et Madame Patricia VAVASSORI au Conseil d'administration de PAREDEV.

Y a-t-il d'autres propositions ? Non. Nous passons au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Oui, Madame THIBAULT.

### **Magalie THIBAULT**

Oui, bonjour Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs.

### **Monsieur le Maire**

Bonjour.

### **Magalie THIBAULT**

Une explication de vote. Nous ne prendrons pas part au vote puisque cela ne concerne pas les membres de notre groupe.

### **Monsieur le Maire**

Tout à fait. Monsieur ITZKOVITCH ?

### **Ivan ITZKOVITCH**

Exactement la même chose pour nous.

### **Monsieur le Maire**

Tout à fait. J'attendais vos interventions en ce sens. Très bien.

Bien, nous allons passer au vote. Le vote est ouvert.

Je ne vois pas le résultat. Tout le monde a voté ?

### **Une intervenante (hors micro)**

Non, pas Madame BÖNNER.

### **Monsieur le Maire**

Madame BÖNNER, vous n'avez pas appuyé.

### **Une intervenante (hors micro)**

C'est bon.

### **Monsieur le Maire**

D'accord.

**Patricia VAVASSORI**

La délibération, Monsieur le Maire, est approuvée par 28 votes pour.

**Monsieur le Maire**

D'accord.

**Une intervenante**

Une abstention et...

**Monsieur le Maire**

Non-prise part au vote.

**Patricia VAVASSORI**

13 non-prises part au vote. Il n'y a pas d'abstention.

**Monsieur le Maire**

En attente... Oui... Cela y est. Cela va s'afficher.

Donc 28 votes pour, pas de vote contre, une abstention et 12 non-participations au vote.

**28 voix pour et 13 non-prises part au vote (6 URAM et 7 R.E.S.)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**41  
28**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN,

**CONTRE  
NON-PRISES PART AU VOTE**

**0  
13**

M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**3. DESIGNATION D'UN ELU AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMRO**

**Monsieur le Maire**

Ensuite, nous devons désigner un élu au sein du Conseil d'administration de la SEMRO.

Lors du dernier Conseil d'administration de la SEMRO, les administrateurs ont approuvé à l'unanimité la modification des statuts de la SEM afin d'augmenter le nombre de représentants du Conseil municipal au sein de cette instance, faisant passer le nombre de sièges de 6 à 7, pour un total de 10 administrateurs au lieu de 9.

L'article 15, alinéa 5, des statuts de la SEMRO est rédigé désormais comme suit : « *Le nombre des sièges d'Administrateurs est fixé à 10, dont 7 pour les collectivités territoriales. Celles-ci répartissent entre elles les sièges qui leur sont globalement attribués, en proportion du capital qu'elles détiennent respectivement* ».



Il est demandé au Conseil municipal de désigner un nouveau membre appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEMRO et l'autoriser à percevoir les jetons de présence correspondants.

Nous allons faire, par contre, un vote à bulletin secret à ce propos. Qui est candidat ? Oui, Monsieur ITZKOVITCH ?

**Ivan ITZKOVITCH**

Monsieur le Maire, pour le groupe URAM, nous proposons la candidature de Madame Sylvie JACAMENT.

**Monsieur le Maire**

Madame JACAMENT, d'accord.

**Une intervenante** (hors micro)

C'est le vote qui est secret ?

**Monsieur le Maire**

C'est un vote à bulletin secret, oui. Madame THIBAULT ?

**Magalie THIBAULT**

Pour le groupe Rosny écologique et solidaire, nous proposons Franck DELALANDE.

**Monsieur le Maire**

Pascal, vous distribuez les feuilles ?

**Une intervenante** (hors micro)

Les feuilles sont sur la table.

**Monsieur le Maire**

Elles sont sur la table, en effet. Je vous propose donc de voter.

*[Les élus votent à bulletin secret.]*

**Patricia VAVASSORI**

Je refais l'appel et après je rappelle les gens un par un.

Nous allons à nouveau procéder à l'appel.

*Madame VAVASSORI procède à nouveau à l'appel, les élus étant invités à mettre leur bulletin de vote dans l'urne à l'énoncé de leur nom.*

**Monsieur le Maire**

Bien, je vais proposer à Madame DA COSTA et à Madame THIBAULT, qui sont les plus jeunes de notre assemblée, de venir faire le dépouillement, et à Madame TISSOT de venir suivre le dépouillement, s'il vous plaît.

Vous devez avoir 41 bulletins.

**Katia DA COSTA**

Sylvie JACAMENT, Franck DELALANDE, vote blanc, Franck DELALANDE, Sylvie JACAMENT, Sylvie JACAMENT, vote blanc, Sylvie JACAMENT, Sylvie JACAMENT, vote blanc, Franck DELALANDE, vote blanc, Franck DELALANDE, Franck DELALANDE, vote blanc, Franck DELALANDE, Franck DELALANDE, Sylvie JACAMENT, Sylvie JACAMENT, Sylvie JACAMENT, Sylvie JACAMENT, vote blanc, Franck DELALANDE, vote blanc, Sylvie JACAMENT, Sylvie JACAMENT, blanc, Sylvie JACAMENT, je crois que c'est JACAMENT qu'il y a écrit...

**Magalie THIBAUT**

Oui, ce n'est pas bien écrit.

**Katia DA COSTA**

Qu'est-ce que vous en pensez ?

**Odile TISSOT**

Cela doit être JACAMENT.

**Katia DA COSTA**

Sylvie JACAMENT, Sylvie JACAMENT, Sylvie JACAMENT, vote blanc, vote blanc, Sylvie JACAMENT, Sylvie JACAMENT, Sylvie JACAMENT, Sylvie JACAMENT, Sylvie JACAMENT.

*[Échanges hors micro]*

**Katia DA COSTA**

Donc nous avons 9 votes pour Franck DELALANDE, 21 votes pour Sylvie JACAMENT, 1 vote nul et 10 votes blancs.

**Monsieur le Maire**

Bien, je récapitule. Madame JACAMENT, 21 voix, Monsieur DELALANDE, 9 voix, 10 votes blancs et un vote nul.

**Odile TISSOT**

Oui, c'est bien cela, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Je vous remercie. Madame JACAMENT, vous serez appelée à siéger au Conseil d'administration de la SEMRO, mais il vous faut attendre l'approbation par l'assemblée générale qui aura lieu au mois de juin prochain.

**Sylvie JACAMENT**

Merci.

***Madame Sylvie JACAMENT est élue par 21 voix pour, 9 voix pour Monsieur Franck DELALANDE, 10 votes blancs et 1 bulletin nul***

<b>SUFFRAGES EXPRIMES</b>	<b>41</b>
<b>SYLVIE JACAMENT</b>	<b>21 bulletins</b>
<b>FRANCK DELALANDE</b>	<b>9 bulletins</b>
<b>BULLETIN BLANC</b>	<b>10 bulletins</b>
<b>NUL</b>	<b>1 bulletin</b>

#### **4. DESIGNATION DES ELUS DANS LES CONSEILS D'ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

**Monsieur le Maire**

Le point numéro 4, désignation des élus dans les Conseils d'écoles maternelles et élémentaires.



Pour des raisons professionnelles, certains élus ne peuvent plus siéger au sein de ces instances. Donc il est proposé à notre Conseil de bien vouloir procéder à de nouvelles désignations. Donc deux représentants y siègent, Monsieur le Maire ou son représentant, ainsi que l'élu désigné au Conseil d'établissement de chacun des groupes scolaires dont la liste suit et dont je vais vous faire lecture :

- École maternelle Pauline Kergomard : Martine ROUSSEL
- École élémentaire du centre : Nathalie REGNAULD
- École maternelle des Boutours : Nathalie REGNAULD
- École élémentaire des Boutours : Steeve CHAMBORAIRE
- École maternelle Jean Moulin : Patrick ARCELUZ
- École élémentaire Jean Moulin : Fabrice CAVANNA
- École maternelle Pré-Gentil : Fabrice LE FLOCH
- École élémentaire Henri Mondor : Steeve CHAMBORAIRE
- École maternelle Raspail : Charles MESA GIRALDO
- École élémentaire Raspail : Pierre-Olivier CAREL
- École maternelle Bois-Perrier : Charles MESA GIRALDO
- École élémentaire Félix Éboué : Laurence PELLE
- École maternelle des Marnaudes : Victorio RICCARDI
- École élémentaire Jean Mermoz : Fabrice LE FLOCH
- École maternelle Niepce : Philippe SALLIOT
- École maternelle Étienne Dolet : Philippe SALLIOT
- École élémentaire Eugénie Cotton : Odile TISSOT
- École élémentaire Françoise Dolto : Danièle MAILLOT
- École maternelle Françoise Dolto : Marie-Pierre CARBONELL
- École primaire Simone Veil : Stéphanie BAUBRY

Qui est contre ? Nous faisons le vote électronique ? Oui, OK, donc vous pouvez reprendre vos écrans.

Cela ne fonctionne pas.

L'écran n'est pas ouvert, là... Ça y est. Ça y est. Ça y est, c'est bon.

C'est en train de charger, pour certains, dont mon écran. Très bien...

**Une intervenante** (hors micro)

Monsieur PARISE aussi, et Madame DA COSTA, s'il vous plaît.

**Monsieur le Maire**

Bien, donc nous avons 34 voix pour et 7 non-participations.

**Une intervenante** (hors micro)

Inaudible.

**Monsieur le Maire**

Oui. OK, très bien.

### **34 voix pour et 7 non-prises part au vote (R.E.S.)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**41  
34**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

**CONTRE  
NON-PRISES PART AU VOTE**

**0  
7**

Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

## **5. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

### **Monsieur le Maire**

Je vais laisser la parole à Madame Virginie LEFELLE, qui va nous présenter le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Virginie, à vous la parole.

### **Virginie LEFELLE**

Merci Monsieur le Maire.

La Ville de Rosny-sous-Bois a intégré, depuis de nombreuses années, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, et la mixité dans sa politique de ressources humaines et dans ses politiques publiques, par la signature de la Charte européenne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes le 9 mai 2016, l'adoption de son Plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes le 12 avril 2018, l'adoption d'une charte de fonctionnement du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement d'agissements sexistes le 16 février 2021.

Les femmes représentent deux tiers des effectifs de la Ville (67 %). Les femmes sont notamment majoritairement représentées dans les emplois de catégorie A (71 %) et hors catégorie, personnel horaire tel que les vacataires dans le secteur de l'animation (80 %).

Actuellement, le Comité de direction est composé de 10 hommes et 14 femmes (58 %), ce qui est au-dessus du taux de féminisation constaté dans les grandes collectivités territoriales.

À Rosny-sous-Bois, la proportion de femmes titulaires ou contractuelles est équivalente. En revanche, les femmes sont beaucoup plus représentées que les hommes dans les emplois contractuels non permanents (remplacements, accroissement temporaire ou saisonnier d'activité), 78 %.

Comme à l'échelle nationale, la Ville présente une féminisation très forte de certaines filières (80 %) dans les filières sociales, médico-sociales et administratives. Elles sont un peu moins représentées dans les filières techniques, sportives et police municipale.

Globalement, la pyramide des âges des femmes et des hommes, qu'ils soient titulaires ou contractuels, reste semblable.

Néanmoins, dans les agents titulaires, la majorité des femmes ont entre 30 et 49 ans, alors que les hommes sont majoritaires dans la tranche des 50 ans et plus, et donc un peu plus âgés en moyenne.

Les femmes ont représenté 76 % des recrutements réalisés en 2021.

La répartition des avancements de grades et promotions internes cumulés est proche de la répartition femmes-hommes (60-40 %). Les principaux facteurs d'explication des écarts constatés sont des effets structurels tels que la plus grande proportion d'agents à temps partiel chez les femmes. Les hommes sont, en moyenne, un peu plus âgés que les femmes et donc plus avancés dans leur carrière.

Les hommes réalisent plus souvent des heures supplémentaires, notamment, parce qu'ils relèvent des filières qui en réalisent beaucoup telles que la police municipale, les écarts de régime indemnitaire entre la filière technique ou la filière police municipale, où les femmes sont moins représentées, et les autres filières qui sont principalement d'ordre statutaire.

La mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) permettra progressivement, à terme, de diminuer les écarts en éliminant les différences entre les filières.

Sur le temps de travail : sur les 17 temps partiels de droit en activité sur la Ville, un seul concernait un homme. Pour ce qui est des temps partiels sur autorisation, seules des femmes en ont bénéficié.

Actuellement, dix places en crèche sont systématiquement réservées aux enfants du personnel communal pour faciliter les reprises d'activité du personnel féminin et garantir ainsi la continuité du service public.

## **Les perspectives**

### **Lutte contre les stéréotypes**

La lutte contre les stéréotypes et la promotion de la mixité des métiers seront des axes d'action prioritaire qui pourront donner lieu à une campagne de communication sous différentes formes (sensibilisation par le théâtre, campagne d'affichage, vidéo projection/débat). Ces thèmes pourront également être intégrés sur le plan de formation, notamment pour le personnel en contact avec les enfants, et sur la question du leadership au féminin.

### **Concilier les temps, un défi pour l'égalité**

La refonte du temps de travail a été intégrée en 2017. Cet objectif de conciliation des temps, avec la confirmation et l'élargissement des horaires variables. Par ailleurs, dans le cadre d'une réflexion plus générale pouvant conduire à l'adoption d'une « charte des réunions », une attention particulière sera portée au respect du temps personnel et de la vie de famille. Le télétravail a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Pour réduire les écarts en matière de rémunération et de carrière**

La mise en place du nouveau régime indemnitaire en 2017 a pleinement intégré cet objectif d'équité en prévoyant des fourchettes de rémunération correspondant à une logique de cotation des postes au regard des responsabilités et de prise en compte de l'expérience professionnelle.

La commission interne qui se réunit pour valider la liste des propositions d'avancements et des promotions à effectuer au Centre de gestion est vigilante à garantir la représentation des femmes et des hommes. En 2021, les femmes représentaient 60 % des avancements de grade et 63 % des avancements d'échelon.

### **Développer la mixité au sein des métiers**

Le service recrutement-mobilité intègre dans ses objectifs la volonté de la Ville de favoriser la mixité au sein des métiers et des collectifs de travail.

## **Prévenir les violences sexuelles et sexistes au travail**

Le plan pluriannuel de prévention intègre, pour 2021, une action de prévention en direction des agents.

En 2022, la Ville a adopté un plan d'action triennal relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

En 2021, la Ville a souhaité se doter d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Ce dispositif de signalement est encadré par une charte qui en présente le fonctionnement. Elle a pour objectif de tout d'abord clarifier et de définir ces différentes notions que sont les violences, le harcèlement ou les discriminations. Elle présente ensuite la procédure de signalement.

Œuvrer pour l'égalité professionnelle requiert la mobilisation de tous les acteurs territoriaux afin de lutter contre les stéréotypes et les discriminations : sensibilisation des agents, recrutement exemplaire, égal accès au déroulement de carrière.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame LEFELLE. Dans le document, vous avez pu voir aussi toute la déclinaison, bien sûr, du bilan et des perspectives des politiques publiques qui ont été menées par la Ville en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, tant au niveau de la culture, au niveau du service archives et documentation, au niveau des sports et d'autres divers services (santé, action sur les relations filles et garçons).

Je pense que c'est un excellent travail qui a été accompli par la collectivité en ce sens pour que l'égalité entre les hommes et les femmes soit une concrétisation des objectifs communs.

Y a-t-il des... ? Oui, Madame BÖNNER.

### **Bertine BÖNNER**

Oui, merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous.

Le rapport de situation en matière d'égalité hommes-femmes est une obligation légale. Il présente l'action de la collectivité en matière d'égalité professionnelle ainsi que les actions menées au sein des politiques publiques pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le vôtre ne montre pas de politique volontariste. Nous saluons les nombreux événements culturels pour sensibiliser à cette cause, mais la plupart des autres actions entreprises correspondent aux obligations légales et administratives.

Pas de revalorisation des salaires, les divergences restent grandes, en particulier en catégorie A.

Vous dites que « *la mise en place du RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, permettra progressivement, à terme, de diminuer les écarts* ». Il est en place depuis 2017. Si les écarts sont toujours aussi grands après six ans, à quel terme attendons-nous qu'ils diminuent ? Nous avons du mal à voir une progression. Quels sont vos critères de pertinence ? Où sont les résultats positifs qui ont déjà été obtenus grâce à une démarche ambitieuse ? Qui mène le processus ?

Nous regrettons particulièrement l'absence des maires adjointes chargées des égalités hommes-femmes.

Pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, il va falloir un plan d'action un peu plus exigeant que cela. De nombreuses villes structurent leur politique d'égalité autour de l'obtention du label diversité et égalité professionnelle de l'AFNOR, créé en 2004, qui vise à promouvoir l'égalité et la mixité professionnelles et peut être décerné à toute collectivité,



établissement, association ou entreprise. Il atteste du respect de l'égalité des droits entre les collaborateurs hommes et femmes et distingue les pratiques exemplaires et innovantes en faveur de l'égalité professionnelle. Mais, surtout, la labellisation permet d'évaluer ces processus de ressources humaines et de les modifier le cas échéant. Cette démarche de labellisation permet à l'ensemble des services, et notamment à la Direction des ressources humaines, d'intégrer les exigences portées par ces labels et d'inscrire la Ville dans un processus d'amélioration continue de ce dispositif. Il a ainsi un effet levier.

Nous proposons également d'augmenter le nombre d'hébergements d'urgence pour femmes victimes de violences, ainsi que de mettre en place des marches exploratoires dans la ville pour que les femmes s'engagent pour la sécurité de leur quartier. Au rythme actuel et avec les moyens actuels, il faudra beaucoup plus de temps pour combler l'écart entre les hommes et les femmes à Rosny. Merci.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame BÖNNER. Je laisse Madame LEFELLE, qui est en charge, justement, de ce dossier, le rapport entre les femmes et les hommes, répondre à vos questionnements puisque c'est Madame Virginie LEFELLE qui est en charge de ce dossier, vous l'avez bien compris, en qualité d'adjointe.

**Virginie LEFELLE**

Je pense avoir été très claire dans le texte que j'ai lu. En ce qui concerne les écarts de rémunération, cela s'explique par rapport au... il y a beaucoup plus de femmes qui prennent des congés parentaux, des temps partiels, donc voilà ; les filières techniques, où il y a le plus d'heures supplémentaires. On met le maximum, justement, pour qu'il y ait la mixité hommes-femmes. Donc j'ai été assez claire.

Après, si vous voulez, nous pourrions échanger, à l'occasion, par rapport à cela si vous avez des idées qui n'ont pas été énoncées. Avec grand plaisir.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame LEFELLE.

**Bertine BÖNNER**

D'accord. Je viens de le dire, je trouve justement de ne pas pouvoir mesurer les avancements. C'est sûr que c'est toujours l'explication que les femmes prennent plus souvent un mi-temps, mais qu'est-ce qu'on fait, en fait ? Qu'est-ce qu'on fait et qu'est-ce qu'on peut mettre en place pour que cela change petit à petit, pour que les mentalités changent aussi petit à petit ? C'est sympa de faire des événements culturels, mais je trouve vraiment que d'essayer d'obtenir un label, cela pose des critères assez clairs en termes de choses que l'on peut faire et, du coup, on peut aussi, au fur et à mesure, mesurer les démarches que l'on fait et est-ce que cela marche, est-ce que cela ne marche pas, est-ce qu'on va dans le bon sens... Là, je ne vois pas. J'ai l'impression qu'il y a des trucs qui se font à gauche et à droite...

**Monsieur le Maire**

Ce ne sont pas des trucs.

**Bertine BÖNNER**

Mais on ne peut pas vraiment mesurer le progrès.

**Monsieur le Maire**

Ce ne sont pas des trucs.

**Bertine BÖNNER**

Enfin, pardon, oui.

**Monsieur le Maire**

Voilà, oui. Je pense qu'il ne faut pas dévaloriser ce qui est fait. Bien au contraire.

**Bertine BÖNNER**

Non, pas du tout. Pas du tout, et je trouve cela très, très bien, mais c'est juste que j'aimerais bien avoir un fil conducteur avec un progrès qui puisse se mesurer.

**Virginie LEFELLE**

Changer les mentalités pour que les hommes prennent des temps partiels ou des mi-temps pour les enfants.

**Catherine VENTURA**

Oui, et puis entendre que « c'est sympa de faire des événements culturels », je ne sais pas comment je dois le prendre parce que, en toute franchise, faire des événements culturels comme « Ça m'est égalE » – c'est du 8 au 30 mars, si ma mémoire est bonne –, cela permet aussi de communiquer, d'informer, d'échanger. Nous le faisons aussi au niveau des écoles puisque nous allons intervenir sur Dolto et sur Simone Veil, si je ne me trompe pas, et je trouve qu'au contraire ce n'est pas « sympa », c'est important.

**Bertine BÖNNER**

Madame VENTURA, je l'ai dit, d'ailleurs, et c'est la seule chose que nous saluons vraiment. C'est très, très bien. Je n'ai jamais dit le contraire.

**Monsieur le Maire**

Bien, je propose que vous preniez contact avec Madame LEFELLE qui va pouvoir vous donner toutes les explications et les objectifs communs. Oui, Madame THIBAUT.

**Magalie THIBAUT**

Nous attendons surtout des réponses de votre part, parce que les propositions que nous faisons sur le travail sur le label diversité, l'augmentation du nombre de logements d'urgence pour les femmes victimes de violences et les marches exploratoires, cela fait plusieurs années que nous vous les proposons et vous ne vous en saisissez jamais. C'est plus que dommage. D'ailleurs, nous ne sommes même pas en capacité de rentrer dans un débat parce que, manifestement, vous ne répondez même pas sur l'opportunité de ces propositions-là.

Donc, aujourd'hui, ce que nous vous demandons, c'est de vous positionner. L'augmentation du nombre de logements d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences, vous devriez aujourd'hui avoir une position claire. Les marches exploratoires également, la place des femmes dans l'espace public, voilà. Ce que nous attendons aujourd'hui, ce sont des réponses. Ce ne sont pas uniquement des critiques. Vous voyez bien que nous vous proposons des choses plus innovantes et qui vont permettre, de notre point de vue, de réduire les inégalités et aussi d'agir contre les violences faites aux femmes.

Aujourd'hui, encore une fois, vous n'apportez pas de réponse.

**Monsieur le Maire**

Très bien. Madame LEFELLE, vous mettez en place une réunion de travail à ce propos.

Bien, nous n'avons pas de vote à faire, donc c'est juste une prise d'acte. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non, très bien. Donc une prise d'acte eu égard à ce rapport en matière d'égalité hommes-femmes. Merci à vous.

***PRISE D'ACTE***



**SUFFRAGES EXPRIMES**  
**PRISE D'ACTE**

41

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLE, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE**  
**ABSTENTIONS**

## **6. ACQUISITION A LA SOCIETE COFININVEST D'UN TERRAIN NU CADASTRE SECTION Z N 52 RUE CAMELINAT**

### **Monsieur le Maire**

Pour le point 6, je vais laisser la parole à Madame VAVASSORI concernant l'acquisition à la société COFININVEST d'un terrain nu cadastré section Z au 52 rue Camélinat.

### **Patricia VAVASSORI**

Merci Monsieur le Maire.

La société Cofininvest est propriétaire d'un terrain non bâti cadastré section Z, numéro 52, d'une contenance de 260 m<sup>2</sup>, situé rue Camélinat.

Le bien est situé en espace boisé classé, identifié au Plan local d'urbanisme rosnéen au titre de l'article L.130-1 du Code de l'urbanisme. Il constitue une partie des espaces verts qui accompagnent la promenade des hauteurs et des berges de l'Ourcq, boucle de 42 km qui reliera les 220 hectares d'espaces verts ouverts sur le territoire d'Est Ensemble, depuis Paris jusqu'à Fontenay-sous-Bois et Rosny-sous-Bois, en passant par Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

Suite à la déclaration d'intention d'aliéner le 26 septembre 2022, la ville de Rosny-sous-Bois a manifesté par correspondance, en date du 25 novembre 2022, son intérêt auprès de la société Cofininvest représentée par Madame Isabelle LERRE pour se porter acquéreur sur ce terrain aux mêmes conditions financières que celles inscrites dans la déclaration, soit un prix total de 700 euros, sans frais annexe.

La propriétaire a confirmé son accord sur le prix d'acquisition.

Il est proposé au Conseil municipal d'acquérir cette parcelle cadastrée section Z, numéro 52, pour une contenance de 260 m<sup>2</sup> auprès de la société Cofininvest moyennant le prix de 700 euros sans aucun frais annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame VAVASSORI. C'est important, cette acquisition, puisqu'elle permet de faire un lien avec toute la boucle des espaces verts qui part des hauteurs et qui va relier toutes les communes qui sont autour de nous. Donc ce sera un lien vert, un lien écologique qui va être nouvellement créé grâce à cette acquisition.

Y a-t-il des questions ? Madame THIBAUT.

### **Magalie THIBAULT**

Oui, merci. Effectivement, deux questions, mais plutôt des demandes d'explications. Nous trouvons bien évidemment cela positif que la Ville acquiert, dans le cadre de son patrimoine, un espace boisé classé. Juste nous expliquer la différence, en fait, sur le coût d'achat et le coût de la valeur vénale donnée par France Domaines, si vous l'avez. Et puis s'assurer de sa destination. C'est un espace qui va rester tel quel ou est-ce que vous avez d'autres projets pour cet espace boisé classé ?

### **Monsieur le Maire**

Alors, donc, le coût était de 3 009, mais *a priori* il n'y a aucune opposition au fait que ce soit une acquisition à 700 euros. Quant au projet, en effet, pour nous il est essentiel de le préserver en espace naturel boisé. N'est-ce pas, Madame VAVASSORI ?

### **Patricia VAVASSORI**

Tout à fait, et cela s'inscrit dans les projets qui sont en réflexion autour des futures gares du prolongement de la ligne 11.

### **Monsieur le Maire**

Je passe au vote.

Alors, reprenons nos écrans. Donc cela mouline...

### **Patricia VAVASSORI**

Le temps de sa célébration de mariage, Madame VENTURA a donné pouvoir à Madame LEFELLE. Donc, Madame LEFELLE, vous votez deux fois.

### **Monsieur le Maire**

Il y a encore quatre votes en attente.

### **Patricia VAVASSORI**

Madame THIBAULT et Monsieur PAUTRE, vous n'avez pas voté.

### **Monsieur le Maire**

39, 40, il ne reste plus... Voilà, donc nous avons les 41 votes exprimés. Donc 41 votes pour. C'est voté à l'unanimité. Je vous en remercie.

## **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**41  
41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

**0  
0**

## **7. CESSION A LA SOCIETE DU GRAND PARIS D'UNE PARTIE DE LA PROPRIETE CADASTREE SECTION H12 ET UNE PARTIE DU TERRAIN NU CADASTRE SECTION H13 – SQUARE RAHMA**

### **Monsieur le Maire**

Madame VAVASSORI, vous gardez la parole pour le point numéro 7 en l'absence de Monsieur CAREL.

### **Patricia VAVASSORI**

Merci Monsieur le Maire.

Donc ce point concerne la cession à la Société du Grand Paris d'une partie de la propriété cadastrée section H12 et une partie du terrain nu cadastré section H13 – Square Rahma.

Dans le cadre des travaux du Grand Paris Express, la ligne 15 Est assurera, à l'horizon 2030, la desserte et la mise en réseau des territoires de l'est du Grand Paris. La ligne 15 Est reliant Saint-Denis Pleyel à Champigny Centre passera par la Ville de Rosny-sous-Bois et accueillera une gare à Rosny

Bois-Perrier, ainsi qu'un centre d'exploitation sur le quartier Montgolfier.

Pour réaliser les travaux d'infrastructure et de superstructure du Grand Paris Express, la SGP doit détenir un certain nombre de terrains. Plusieurs sites communaux se trouvent donc concernés, dont les propriétés communales sises 15 rue Philibert Hoffmann cadastrées section H12 pour partie et H13 pour partie, sur lesquelles la SGP envisage la construction de l'ouvrage de l'entonnement de Rosny. Ce dernier est prévu immédiatement au sud de la gare Rosny Bois-Perrier pour permettre aux rames de métro de bifurquer vers le centre de maintenance et de remisage (le SMR) et le site de maintenance de l'infrastructure (SMI). Ainsi, deux tunnels sortent au sud de cet entonnement : le tunnel de la voie principale entre Rosny Bois-Perrier et Val de Fontenay à l'Est et le tunnel vers les deux sites de maintenance à l'Ouest.

Cet ouvrage permet aussi d'ajouter et de retirer des rames qui se dirigeront à la fois vers le Nord (Saint-Denis Pleyel) et vers le Sud (Champigny Centre), sans gêner l'exploitation normale de la ligne.

Afin d'assurer ces travaux, la Société du Grand Paris souhaite acquérir ces deux emprises communales. Le pavillon communal du 15 rue Hoffmann, anciennement occupé par la Croix-Rouge, fera l'objet d'une cession à l'amiable.

S'agissant du square Rahma (parcelle cadastrée section H13), il dépend du domaine public de la Ville. Il est prévu que la partie impactée fasse l'objet d'une cession entre personnes publiques sans déclassement préalable. En revanche, sa désaffectation préalable s'avère nécessaire et doit faire l'objet d'un constat d'huissier.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la cession à venir entre la Ville et la Société du Grand Paris sur la parcelle H12 pour partie, d'une contenance de 356 m<sup>2</sup> moyennant le prix de... – excusez-moi, j'ai un problème de vue et je ne vois pas les zéros... – 312 000 euros et la parcelle H13, pour partie, de 256 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 31 000 euros, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents.

À chacun de ces montants s'ajoutera une indemnité de réemploi due dans le cadre de transactions opérées à l'issue d'une déclaration d'utilité publique, évaluée à 5 % puisqu'il s'agit d'acquisition de biens appartenant à des personnes publiques, soit respectivement 15 600 euros pour la parcelle H12 et 1 550 euros pour la parcelle H13 qui constitue l'emprise du square Rahma.

### **Monsieur le Maire**

Bien, y a-t-il des questions ? Monsieur BÉAL.

## **Éric BÉAL**

Bonjour mes chers collègues, bonjour Monsieur le Maire, bonjour aux personnes du public présentes.

Je voudrais intervenir là-dessus parce qu'il me semble que nous n'avons pas toutes les informations nécessaires pour pouvoir juger de ce point. Comme vous l'avez rappelé, effectivement, il s'agit d'un pavillon. Nous sommes au 15 rue Philibert Hoffmann et l'ensemble est assez ouvert ; à part le pavillon, il y a un petit jardinet et puis il y a un bout de jardin public qui va donc être affecté par ces travaux. Or ces travaux, comme vous l'avez rappelé, ont pour but de réaliser un entonnement permettant aux rames du futur métro de bifurquer, etc. Vous avez tout bien rappelé. C'est donc des travaux qui vont constituer à édifier un ouvrage qui sera complètement enterré et nous n'avons pas du tout d'information sur ce qui sera ensuite réalisé en surface, après.

Quelles sont les intentions de la SGP ? Est-ce que les sections H12 et H13 dont il est question, et qui abritent aujourd'hui une maison, comme je l'ai rappelé, petit jardinet, etc. ; quelles seront les destinations de ces surfaces ? Or, c'est quand même important. Les gens qui vivent dans le quartier ont besoin de savoir quelle sera leur qualité de vie. Est-ce que la SGP a l'intention d'édifier des immeubles ? Est-ce que la SGP... Oui, justement, je vois Monsieur le Maire qui fait « non, non » de la tête. Nous n'en savons rien et c'est peut-être cela le problème.

Alors, si la SGP veut édifier des immeubles, cela va évidemment avoir une influence sur la qualité de vie des familles. Par contre, si elle avait l'intention de compléter, voire de réaliser ou en tout cas de remettre le jardin public qui va être un peu affecté dans le même état, voire de compléter ce jardin public par des plantations, évidemment nous sommes tous bien conscients que cela améliorerait la qualité de vie des familles et des gens qui habitent ce coin.

Donc nous suggérons, avant d'approuver complètement ces travaux qui sont évidemment nécessaires – il ne s'agit pas de les contester –, de demander à la SGP un petit effort. D'abord une précision sur ses intentions futures et puis de lui demander de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie du quartier qui, pour l'instant, n'est pas franchement excellente.

Je rappelle que c'est un endroit qui ne se trouve pas très loin de la ligne de chemin de fer, pas très loin de la gare de Bois-Perrier, qui manque totalement de verdure et donc il serait tout à fait intéressant, pour les familles et les habitants du quartier, d'avoir un coin de verdure qui permettrait de – nous le savons bien maintenant, avec le réchauffement climatique – de combattre les températures trop importantes en été et donc améliorerait la vie et la qualité de vie du quartier. Voilà.

Je me permets de rappeler, Monsieur le Maire, qu'à ce propos vous aviez, pendant votre coma... campagne, des engagements...

### **Monsieur le Maire**

Quel coma ?

*[rires]*

### **Éric BÉAL**

Comment ?

### **Monsieur le Maire**

Quel coma ? Je suis peut-être un peu comateux ce matin parce qu'il fait frais, mais...

### **Éric BÉAL**

Coma ? Oui, pardon, excusez-moi. Votre campagne (tout à fait... )

### **Monsieur le Maire**

Je ne vous ai pas vu venir me saluer lorsque j'étais dans le coma.



[rires]

**Éric BÉAL**

Je suis désolé.

**Monsieur le Maire**

Ah, j'espère bien.

**Éric BÉAL**

Je ne l'ai pas fait exprès. Bon, je reprends. Je reprends.

Donc je me permettais de vous rappeler vos engagements de campagne de diminuer l'activité des promoteurs à Rosny-sous-Bois, et donc la construction de nouveaux immeubles. Donc nous espérons que vous profiterez de cette occasion pour concrétiser ces bonnes intentions. Je vous remercie.

**Patricia VAVASSORI**

Alors, Monsieur BÉAL, je vais vous répondre. Je peux vous rassurer, ce site est classé en zone N, donc le site sera évidemment un site végétalisé et devra rester un espace naturel. Nous y veillerons très particulièrement.

**Monsieur le Maire**

Avec Madame VAVASSORI, nous sommes aussi très vigilants par rapport à cela. C'est vrai que j'ai hoché la tête tout à l'heure quand vous avez parlé de construction et c'est vrai que nous ne le souhaitons pas, et nous disons régulièrement à la SGP que nous souhaitons que ces zones restent respectées, respectables et avec un environnement naturel et non pas en constructibilité.

Monsieur BÉAL.

**Éric BÉAL**

Oui, puisque nous en sommes à ce point, je me permets de poser une question complémentaire, qui n'a rien à voir avec cet endroit, mais vous avez constaté comme moi que, le long du boulevard Lech Walesa, il y avait eu des jardins – puisqu'il y a, là aussi, un ouvrage qui est prévu –, notamment entre l'intersection de la rue Pasteur et puis du boulevard Lech Walesa. Il y a donc des jardins qui ont été complètement saccagés et détruits puisque la SGP a besoin de la surface pour disposer de tous ces engins et matériaux. Est-ce que vous avez une idée de ce que vont devenir ces anciens jardins qui courent le long de cet axe après, lorsque l'ouvrage, qui sera un tout un petit ouvrage en surface et qui prendra – si j'ai bien compris – la surface d'un des pavillons (il y avait trois pavillons) qui existaient (qui existent toujours ; pour l'instant ils n'ont pas été détruits)? Est-ce que vous savez ce que ces anciens jardins deviendront ?

**Monsieur le Maire**

Nous sommes en négociation pour que ces espaces restent encore des espaces verts et non des espaces bâtis.

**Patricia VAVASSORI**

D'ailleurs, pour compléter le propos de Monsieur le Maire, nous avons demandé à la SGP une étude écologique et de végétalisation sur les espaces d'ouvrages qu'ils vont saccager, comme vous dites. En fait, nous aurons des propositions. Pas dans l'immédiat parce qu'une étude, comme vous le savez, cela ne se réalise pas d'un claquement de doigts, mais nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

**Monsieur le Maire**

Madame THIBAULT.

**Magalie THIBAULT**

En complément des propos de mon collègue Éric BÉAL, concrètement, ces habitants, en fait, ils vont avoir la suppression d'un square. Il n'y a déjà pas grand-chose, quand même, dans le quartier pour les habitants, et notamment pour les enfants pendant cette période-là. Est-ce qu'il a été pensé de pouvoir recréer un autre espace, au moins pendant cette période-là ?

Nous savons qu'aujourd'hui, on arrive à penser notamment des espaces de jeux provisoires quand il y a des grosses opérations d'aménagement parce que, voilà, encore une fois, les habitants, et notamment de ces habitations-là, qui sont aussi assez précaires, vont finalement, pendant cette période-là, voir un espace public ne pas pouvoir être utilisé pendant une période.

**Patricia VAVASSORI**

Non, en fait, Madame THIBAULT, le square n'est pas supprimé. Il reste. Il reste, il n'y a aucun changement. Il a d'ailleurs été entretenu très récemment. Non, non, il n'y a pas de souci. Il reste en l'état.

**Monsieur le Maire**

D'autres questions ?

**Éric BÉAL**

Pas tout à fait en l'état, quand même. Il y a combien... 350 m<sup>2</sup> qui...

**Patricia VAVASSORI**

Je parle de l'aire de jeux. L'aire de jeux en elle-même, la structure reste.

**Éric BÉAL**

L'aire de jeux reste, en effet.

**Patricia VAVASSORI**

Voilà.

**Monsieur le Maire**

Je passe au vote.

Cela mouline, Monsieur DELALANDE, pour l'instant, je pense sur certains écrans, dont le mien. 36 votes exprimés, il en manque 5.

Il manque deux votes. Cécile, qui manque-t-il ?

Monsieur BAKIR... Ah, il est parti. Et Madame SEBAN.

Cela y est, donc 41 votes exprimés. Donc, 34 voix pour et 7 abstentions. Merci.

*NDR : Suite à l'observation formulée par Madame THIBAULT lors du point 8 (page 21), Monsieur BAKIR n'ayant pas donné pouvoir, il convient de corriger le résultat du vote. Le résultat est donc :*

**33 voix pour et 7 abstentions (R.E.S.)**

**(Monsieur BAKIR est sorti provisoirement de la salle sans donner de pouvoir et n'a pas pris part au vote)**



**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40  
33**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, , Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

**CONTRE**

**0**

**ABSTENTIONS**

**7**

Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

## **8. VERSEMENT D'AVANCES DE SUBVENTION 2023 POUR L'ASSOCIATION ART EQUESTRE ET ATTELAGE**

**Monsieur le Maire**

Pour le point 8, je laisse la parole à Madame REGNAULD pour l'association Art équestre et attelage.

**Nathalie REGNAULD**

Merci Monsieur le Maire. Bonjour à tous.

L'association Art équestre et attelage ne s'étant pas manifestée dans les délais souhaités, cette demande n'a pas pu être prise à compte lors du dernier Conseil municipal approuvant les avances de subvention.

Afin de permettre à cette association d'exercer son activité sans difficulté de trésorerie, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d'avances de subvention selon les modalités suivantes (pour rappel la subvention pour l'année 2022 était de 57 000 euros) : en janvier 2023, février 2023 et mars 2023 donner une avance de 4 750 euros.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame REGNAULD. Des questions ? Passons au vote. Prenons nos écrans.

Il manque un vote. Qui est-ce ? Monsieur CAVANNA.

Cela y est, donc 41 votes exprimés. Donc pour : 41 voix. C'est adopté à l'unanimité.

**Magalie THIBAUT**

Excusez-moi, Monsieur le Maire. Monsieur BAKIR, il a donné pouvoir parce que cela fait deux fois... ?

**Monsieur le Maire**

Il est parti, je ne sais pas où, d'ailleurs...

**Magalie THIBAUT**

...qu'il y a des votes qui sont pris en compte, mais s'il n'a pas donné pouvoir alors qu'il est absent, c'est un peu dérangeant.

**Monsieur le Maire**

Tout à fait. Je n'ai même pas fait attention qu'il était sorti.

Pardon ?

Le voilà. Le voilà, Monsieur BAKIR. Monsieur BAKIR, nous vous attendons avec grande impatience. Vous avez l'air très décontracté. Vous êtes parti sans laisser de pouvoir.

**Sabah BAKIR**

Qu'est-ce qu'il y a ?

**Monsieur le Maire**

Voilà, la vie est belle pour vous. C'est bien. Pour nous aussi.

**Sabah BAKIR**

Inaudible (hors micro).

**Monsieur le Maire**

Vous confirmez, mais quand vous ressortez, vous laissez un pouvoir, Monsieur BAKIR. Merci.

Vous ne m'avez même pas apporté un café, ce n'est pas très sympathique.

**Magalie THIBAUT**

Vous modifieriez donc le procès-verbal, Monsieur le Maire ?

**Monsieur le Maire**

Bien sûr. Nous marquerons d'ailleurs que Monsieur BAKIR est allé proposer des cafés.

Vous laissez un pouvoir lorsque vous vous absentez, même pour aller aux lieux d'aisances.

**Sabah BAKIR**

Excusez-moi, j'ai laissé un pouvoir permanent à Patricia.

**Monsieur le Maire**

Oui, mais elle a déjà un pouvoir, Madame VAVASSORI.

*[rires]*

**Monsieur le Maire**

Vous pouvez le laisser à Monsieur MESA, par exemple.

**Patricia VAVASSORI**

Madame THIBAUT, effectivement, nous modifierons le procès-verbal en indiquant qu'il y a...

**Monsieur le Maire**

Une absence momentanée.

**Patricia VAVASSORI**

...une abstention sur les deux derniers points.

**Monsieur le Maire**

Non-prise part au vote, plus exactement.

**Patricia VAVASSORI**

Non-prise part au vote, comme vous le souhaitez, Monsieur le Maire.

**UNANIMITE (40 voix pour)**

**(Monsieur BAKIR est sorti provisoirement de la salle sans donner de pouvoir et n'a pas pris part au vote)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE**

**0**

**ABSTENTIONS**

**0**

**9. GARANTIE D'EMPRUNT A CDC HABITAT SOCIAL POUR LE FINANCEMENT D'UN PRET DE 6 451 096 EUROS – ACQUISITION DE 48 LOGEMENTS SOCIAUX SITES DANS LA ZAC COTEAUX BEAUCLAIR**

**Monsieur le Maire**

Pour les points 9, 10, 11 et 12, Madame Danièle MAILLOT vous allez nous présenter ces garanties d'emprunt.

**Danièle MAILLOT**

Bonjour Monsieur le Maire, merci. Bonjour à toutes et à tous.

Garantie d'emprunt à CDC HABITAT SOCIAL pour le financement d'un prêt de 6 451 096 euros – Acquisition de 48 logements sociaux situés dans la ZAC Coteaux Beauclair.

La société CDC HABITAT a acquis 48 logements en vente en état futur d'achèvement (VEFA) situés au sein de la résidence 164 boulevard Gabriel Péri. Pour mener à bien ce projet, la société CDC HABITAT a souscrit un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant maximum de 6 451 096 euros.

En conséquence, CDC HABITAT sollicite une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % en contrepartie de l'attribution d'un contingent de 10 logements, soit 21 % des logements du programme.

Les conditions financières de l'emprunt garanti sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette garantie d'emprunt.

**Monsieur le Maire**

Bien, y a-t-il des questions ? Non. Je vais passer au vote.

Monsieur CHAMBORAIRE vous a laissé un pouvoir, Madame MAILLOT. Il vient de sortir. Houhou ?

**Danièle MAILLOT**

Non, je n'ai rien.

**Monsieur le Maire**

Je sais que vous êtes prise par votre...

**Danièle MAILLOT**

Je n'ai rien.

### **Monsieur le Maire**

Bon, eh bien nous ferons une pause après le dernier point, cela permettra à chacun de se rendre où il a envie d'aller. Ce sera beaucoup plus simple que de s'absenter comme cela au fur et à mesure.

Donc, le point 9, nous allons passer au vote.

*[En off : Va chercher Steeve.]*

Encore trois votes... Deux votes...

### **Patricia VAVASSORI**

Monsieur CHAMBORAIRE, ne votez pas parce que nous avons signalé que vous étiez sorti sans pouvoir.

### **Monsieur le Maire**

Sorti sans pouvoir, même si vous êtes revenu. 40 votes, donc 40 pour et 1 non-participation, celle de Monsieur CHAMBORAIRE qui était parti. J'ai précisé qu'avant la présentation du ROB nous ferons une pause de 10 minutes. Cela permettra à chacun d'aller où boire un café ou d'aller où il le souhaite.

### **UNANIMITE (40 voix pour)**

***(Monsieur CHAMBORAIRE est sorti provisoirement de la salle sans donner de pouvoir et n'a pas pris part au vote)***

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, , Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTIONS**

**0  
0**

**10. GARANTIE D'EMPRUNT A ICF HABITAT LA SABLIERE D'UN PRET DE 5 795 321 EUROS – OPERATION DE REHABILITATION DE 381 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES RESIDENCE BOIS-PERRIER**

### **Monsieur le Maire**

Madame MAILLOT, point numéro 10.

### **Danièle MAILLOT**

Garantie d'emprunt à ICF HABITAT LA SABLIERE d'un prêt de 5 795 321 euros – Opération de réhabilitation de 381 logements collectifs situés résidence Bois-Perrier.

Par délibération, la société ICF HABITAT LA SABLIERE a obtenu une garantie d'emprunt pour un prêt locatif social (PLS) d'un montant de 15 000 euros et un prêt complémentaire d'un montant de 7 524 898 euros destinés à financer l'acquisition et les travaux d'amélioration des 381 logements locatifs sociaux PLS de la résidence Bois-Perrier, sise à Rosny-sous-Bois. En contrepartie de la garantie d'emprunt accordée, ICF HABITAT LA SABLIERE SA d'HLM a mis à disposition de la Ville 96 logements identifiés pour lesquels les candidats sont proposés par cette dernière, et ce jusqu'au 30/04/2040.

En conséquence, la société ICF HABITAT LA SABLIERE envisage la réhabilitation de cet ensemble immobilier.

Celle-ci a souscrit un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant total de 5 795 321 euros composés d'un Éco prêt de 4 572 000 euros et d'un prêt PAM (prêt avance mutation) de 1 223 321 euros.

La société ICF HABITAT LA SABLIERE sollicite une garantie d'emprunt à hauteur de 100 %. Les conditions financières de l'emprunt garanti sont décrites dans le tableau ci-dessous.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, objet de la présente délibération, la Ville bénéficiera d'une prorogation de la réservation actuelle pour 20 % des logements réhabilités, soit 77 logements identifiés dans le projet de convention de réservation. La prorogation de la convention sera d'une durée de 20 ans correspondant à la durée des emprunts, prorogée d'une durée de cinq ans à compter du dernier versement correspondant au remboursement intégral de l'emprunt, soit jusqu'au 30/04/2065.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette garantie d'emprunt.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Madame MAILLOT. Garantie d'emprunt pour ICF LA SABLIERE pour cette opération de réhabilitation bien utile et bien indispensable.

Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Il manque encore trois votes... deux votes... J'ai voté. Ah, je n'ai peut-être pas enregistré.

Très bien, donc 41 voix pour. Cette délibération est votée à l'unanimité. Un grand merci pour ce projet de réhabilitation.

### **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**41  
41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE**

**0**

**ABSTENTION**

**0**



**11. RENOUVELLEMENT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT A CLESENCE D'UN PRET DE 2 355 333,85 EUROS – RESIDENCE « LE METROPOLITAIN » SITUE A L'ANGLE DU 63-67 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY ET AU 1-3 RUE VOLTAIRE**

**Monsieur le Maire**

Point 11, Madame MAILLOT.

**Danièle MAILLOT**

Renouvellement de la garantie d'emprunt à CLESENCE d'un prêt de 2 355 333,85 euros, Résidence « Le Métropolitain » situé à l'angle du 63-67 avenue du Président Kennedy et au 1-3 rue Voltaire.

La Ville a accordé sa garantie d'emprunt à la société anonyme HLM LA MAISON DU CIL par délibération, pour deux prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant global de 7 391 391 euros, pour financer l'acquisition et l'amélioration d'un ensemble immobilier bâti et occupé dans la résidence « Le Métropolitain » située à l'angle du 63-67 avenue du Président Kennedy et au 1 et 3 rue Voltaire à Rosny-sous-Bois.

Depuis 2020 la Société anonyme d'HLM LA MAISON DU CIL a modifié sa dénomination sociale devenant la SA CLESENCE.

Afin de sécuriser les niveaux des frais financiers futurs de sa dette, la société CLESENCE a souhaité refinancer une partie de ses encours. À ce titre, cet organisme a contractualisé un réaménagement d'une partie de sa dette auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Suite à ce refinancement, le montant du capital garanti reste inchangé. Le nombre de contingents initial ne change pas, soit 30 % (19 logements), car c'est une renégociation du prêt.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir maintenir sa garantie d'emprunt tout en conservant sa caution à hauteur de 100 %.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame MAILLOT. Des questions ? Non, donc nous passons au vote.

41 votes exprimés, et 41 votes pour. Merci pour ce renouvellement de garantie d'emprunt pour CLESENCE.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

41

41

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE**

0

**ABSTENTION**

0



## **12. RENOUELEMENT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT A LOGIREP D'UN PRET DE 6 032 581,81 EUROS – RESIDENCE « CASANOVA » ET 12-14 AVENUE JEAN JAURES**

**Monsieur le Maire**

Madame MAILLOT, le point numéro 12.

**Danièle MAILLOT**

Renouvellement de la garantie d'emprunt à LOGIREP d'un prêt de 6 032 581,81 euros - Résidence « Casanova » et 12-14 avenue Jean Jaurès.

La Ville a accordé sa garantie d'emprunt à la société anonyme d'HLM LOGIREP (groupe POLYLOGIS) pour cinq prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant global de 14 719 806 euros :

- Par délibération en date du 25 juin 2015 pour la réalisation d'une opération de construction de 25 logements collectifs sociaux situés dans la résidence « Casanova », dont 5 contingent ville ;
- Par délibération en date du 24 septembre 2015 pour la réalisation d'une opération de construction de 65 logements situés dans la résidence « Casanova », dont 12 contingent ville ;
- Par délibération en date du 30 juin 2017 pour la réalisation d'une opération d'acquisition en VEFA de 30 logements sociaux situés 12-14 avenue Jean Jaurès, dont 6 contingent ville.

Afin de limiter l'impact sur les prochaines annuités des hausses prévisibles du taux de livret A au risque de taux d'intérêt, mais aussi de fixer ou d'allonger une partie de sa dette, la Caisse des dépôts et consignations a proposé à la société d'HLM LOGIREP un refinancement de sa dette.

Suite à ce refinancement, le montant du capital garanti reste inchangé. Le nombre de contingents initial ne change pas, car c'est une renégociation du prêt.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir cautionner cet emprunt à hauteur de 100 %.

**Monsieur le Maire**

Merci Danièle. Des questions ? Monsieur PAUTRE.

**Philippe PAUTRE**

Bonsoir mes chers collègues, messieurs les concitoyens rosnéens.

Une question opportuniste puisque nous évoquons tous les programmes immobiliers et que le sujet est un petit peu entre les lignes, même s'il est connexe. Quelle est votre vision, votre stratégie en matière de logement social en l'occurrence ?

**Monsieur le Maire**

Vous le savez, nous sommes déjà à plus de 25 % de logements sociaux. Notre but est de garder ce seuil de 25,5 parce que, pour nous, il est important de pouvoir le préserver et d'avoir une mixité à Rosny, et de maintenir au moins ces 25 % de logements sociaux.

Monsieur BÉAL.

**Éric BÉAL**

Pardonnez-moi, j'avais cru que nous étions descendus à 21 %.

**Monsieur le Maire**

Non, non, je confirme que nous sommes à plus de 25. Je vous le dis.

**Éric BÉAL**

Bien, alors j'ai eu de mauvaises informations.

**Monsieur le Maire**

Peut-être, oui. Nous passons au vote.

41 votes exprimés, et 41 votes pour. Je vous en remercie.

### **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**41  
41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE**

**0**

**ABSTENTION**

**0**

**Monsieur le Maire**

Avant de passer au débat sur les orientations budgétaires, je vous propose de faire une coupure de séance de dix minutes. Nous nous retrouvons donc dans dix minutes, vers moins vingt.

**- La séance est suspendue 11h32**

**- Reprise de la séance à 11h52.**

## **13. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

**Monsieur le Maire**

Nous allons passer au débat d'orientations budgétaires. Avant de laisser la parole à Monsieur MANGON, je souhaite vous rappeler le déroulement de ce débat.

Monsieur MANGON vous présentera le rapport d'orientations. Les groupes politiques pourront ensuite faire leurs déclarations.

Comme vous le savez, cette année nous avons innové. Les Rosnéens ont pu poser leurs questions pendant la semaine. Afin que les Rosnéens puissent interroger le Conseil municipal sur des sujets d'ordre général, comme c'était généralement le cas par le passé, et la plupart du

temps sur des questions éloignées des orientations budgétaires, un Conseil municipal par an sera ouvert aux questions du public et, très probablement, ce sera celui du mois de septembre prochain.

Monsieur MANGON, je vous donne la parole.

### **Pierre MANGON**

Merci Monsieur le Maire. Bonjour mesdames, bonjour messieurs.

Le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023, transmis vendredi 3 février dernier à l'ensemble des membres du Conseil municipal, présente l'environnement juridique et financier dans lequel seront élaborés le futur budget 2023 et notre stratégie financière.

Je vous rappelle que le débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget. Il a pour vocation de vous communiquer les informations nécessaires à l'exercice de votre pouvoir de décision à l'occasion du vote du prochain budget. Aussi, je ne détaillerai pas ce matin nos futures inscriptions pour ce nouveau budget, qui sera examiné lors du Conseil municipal du 23 mars prochain.

En revanche, je vais vous présenter les principales orientations retenues par notre majorité municipale au regard du contexte économique national et des grands enjeux de la Ville à travers les cinq items imposés par la législation, que vous aviez à l'écran.

Nous allons voir successivement :

- le contexte économique et budgétaire pour 2023,
- les éléments de rétrospective financière,
- le résultat prévisionnel pour l'exercice écoulé 2022,
- les orientations du budget 2023,
- la programmation pluriannuelle des investissements (PPI),
- la synthèse des orientations budgétaires 2023.

### **Le contexte économique et budgétaire pour 2023**

L'année 2021 s'est achevée avec une croissance de 7 %. Pour 2022, du fait notamment de l'inflation et du conflit en Ukraine, la croissance ne devrait être que de 2,6 %, soit un point de moins que ce qui était estimé fin 2021 à 3,6 %.

Pour 2023, la croissance baisse encore. Elle est aujourd'hui estimée à 0,5 % par la Banque de France. Nous sommes bien loin de l'estimation de fin 2021 qui visait un +2,2 %. Aussi, les prévisions économiques sont à prendre avec prudence, 2023 constituant une année de grande incertitude économique.

Comme indiqué, ce faible niveau de croissance s'accompagne d'un niveau d'inflation record avec un pic à 6,7 % à fin 2022. Il faut remonter aux années '80, soit plus de 40 ans, pour connaître de tels taux.

Bien évidemment, la flambée des prix de l'énergie (+15,1 % en 2022) explique en grande partie cette situation. Néanmoins, le mois de décembre laisse entrevoir une lueur d'espoir puisque l'inflation globale a diminué de 0,1 %, notamment au bénéfice d'une baisse du prix de l'énergie.

Le graphique, à gauche, témoigne de cet espoir puisqu'il compare les estimations pessimistes de septembre 2022 avec les nouvelles tendances revues en décembre dernier.

En synthèse, la prudence économique est requise pour cette année 2023, plus encore qu'en 2022. À noter toutefois que si cette inflation va peser sur nos dépenses, elle va aussi nous permettre de bénéficier d'une nouvelle revalorisation importante de nos bases fiscales.

Malgré une croissance en phase de ralentissement, le déficit public s'est réduit de 5 % en 2022 après deux années de forte dégradation liée à l'absorption des mesures déployées pour surmonter la crise sanitaire.

Pour 2023, la loi de finances poursuit la même trajectoire qu'en 2022, en maintenant l'estimation de ce déficit à 5 %. A contrario, la dette publique demeure incertaine. Alors qu'en septembre 2022 elle était évaluée à 111,8 %, elle ne serait finalement, pour toute l'année 2022, qu'à 113,7 %. En quatre mois, la situation s'est donc dégradée de plus de deux points. On peut donc légitimement s'interroger sur les prévisions faites pour l'année 2023 à 111,2 % du PIB.

L'ambition de l'État reste pour autant un retour à un déficit public inférieur à 3 % à fin 2027, seuil défini par le traité de Maastricht. Je laisserai à chacun le soin d'apprécier la capacité de la France à atteindre cet objectif.

En 2022, il était attendu que la loi de finances 2023 apporte les éléments de réponse quant aux mesures de redressement des comptes publics, mesures auxquelles les collectivités territoriales devaient être contributrices. In fine...

### **Monsieur le Maire**

Monsieur MANGON, vous avez sauté une page. Excusez-moi. « Les collectivités directement touchées »

### **Pierre MANGON**

Je vous prie de m'excuser.

En ce qui concerne les collectivités territoriales, sur le plan financier, elles sont fortement impactées par la situation économique puisque leurs dépenses croissent davantage que leurs recettes, malgré une revalorisation record des bases fiscales.

Tout d'abord, l'inflation et la flambée des prix des énergies pèsent lourdement tant sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement. Nous pouvons tous constater l'augmentation des prix dans notre quotidien. Eh bien, il en va de même pour les collectivités.

Ensuite, les mesures salariales exogènes telles que les revalorisations du SMIC, le dégel du point d'indice, les diverses réformes catégorielles rejailissent sur le volume des charges de personnel pour l'ensemble des collectivités.

Enfin, sous l'effet des recommandations gouvernementales, les prestataires en contrat avec la Ville sollicitent des négociations financières pour compenser l'inflation. Depuis le troisième trimestre de l'année 2022, le seuil de négociation est *a minima* de 10 %. Telle est la réalité économique et budgétaire des collectivités à ce jour.

En 2022, il était attendu que la loi de finances 2023 apporte les éléments de réponse quant aux mesures de redressement des comptes publics, mesures auxquelles les collectivités territoriales devaient être contributrices. *In fine*, la loi de finances ne prévoit pas de grands bouleversements pour les collectivités territoriales. En effet, le pacte de confiance, successeur des accords de Cahors, a été finalement abandonné, du moins officiellement, car le ministre de l'Économie a tout récemment annoncé que les dépenses des collectivités feront l'objet d'une attention particulière. Chacun appréciera ce que cela peut induire.

Pour mémoire, les accords de Cahors plafonnaient la hausse des dépenses de fonctionnement pour certaines collectivités (+1,2 % annuel).

En revanche, la menace de suppression de l'indexation des bases fiscales sur l'évolution du taux d'inflation a été écartée. C'est ainsi que la hausse sera de 7,1 % à l'échelle nationale.

Néanmoins, la loi de finances 2023 apporte quelques modifications. Les dotations versées par l'État sont augmentées de 1,24 %, soit +335 millions d'euros à l'échelle nationale et l'écrêtement est gelé en 2023.



Le soutien à l'investissement local, connu sous l'acronyme DSIL, est ramené à son montant originel, soit 570 millions d'euros, après une majoration exceptionnelle en 2022 de 300 millions d'euros qui est donc supprimée.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, allouée en ce qui nous concerne à GPGE, est supprimée en deux ans : baisse de la moitié en 2023 et suppression en 2024. Elle est remplacée par l'affectation d'une part de la TVA nationale.

Le filet de sécurité est prolongé en 2023 pour les collectivités dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double de la moyenne de la strate, en cas de baisse de plus de 15 % de l'épargne brute.

Le bouclier tarifaire gaz et électricité est prolongé pour les plus petites collectivités, les autres, dont Rosny, bénéficiant quant à elles du nouvel amortisseur électrique.

Enfin, la révision des bases fiscales des locaux professionnels est reportée de deux années, soit de 2023 à 2025.

### **Éléments de rétrospective financière**

Après le contexte économique et budgétaire pour 2023, je vous présente les éléments de rétrospective pour Rosny-sous-Bois.

Il me semble en effet important, avant d'évoquer nos orientations pour ce budget 2023, de vous rappeler les éléments de rétrospective financière. La diapositive à l'écran vous donne la situation de l'épargne de la Ville à fin 2021, soit 11,1 millions d'euros, et les principaux déterminants de son évolution. Elle mentionne le quasi-doublement de l'épargne entre 2014 et 2021, qui s'explique majoritairement par la croissance des produits fiscaux.

En effet, comme le montre cette diapositive, c'est avant tout la hausse de taux en 2015 qui a permis à l'épargne de progresser. Cette mesure a contribué, à hauteur de près de 60 %, à la croissance de l'épargne, soit 3 millions d'euros sur les 5,4 millions d'euros de progression.

Par ailleurs, depuis 2021, la Ville ne perçoit plus la taxe d'habitation, sauf pour les résidences secondaires. En contrepartie, et à l'instar de toutes les communes, la Ville encaisse désormais le taux du Département et bénéficie d'un ajustement compensatoire via le coefficient correcteur, dit « coco ». La réforme de la taxe d'habitant a été en effet décidée sous l'égide d'un total équilibre financier pour les collectivités territoriales. À ce jour, cela demeure le cas, mais nul n'est certain de l'avenir, car ce qu'une loi impose, une autre loi peut le modifier.

L'histogramme à l'écran vous indique la position de la Ville en matière de pression fiscale à 2021. Nous observons que Rosny-sous-Bois se situe en médiane haute, juste en dessous de la ville de Gournay-sur-Marne, mais non loin de Gagny, ville proche de notre strate.

Quant à notre encours de dette en 2021, il était de 1 669 euros par habitant, plaçant la Ville en médiane haute des villes de 45 à 55 000 habitants au sein de la métropole du Grand Paris. Néanmoins, ce niveau est pleinement en accord avec le niveau d'épargne nette de la Ville, à savoir 119 euros par habitant, puisque nous nous situons ici dans la médiane des villes de 45 à 55 000 habitants au sein de la métropole du Grand Paris. Pour mémoire, l'épargne nette correspond à notre épargne brute diminuée du remboursement de notre capital de dette annuel.

### **Situation financière à fin 2022**

Pour compléter cette rétrospective, passons aux prévisions quant à l'exercice 2022 qui vient de se clôturer.

Les différentes sources exogènes de hausses de nos dépenses de fonctionnement ont impacté notre épargne brute. Parmi ces sources exogènes, nous retrouvons notamment la flambée des prix de l'énergie, l'inflation généralisée et les nombreuses réformes salariales pour toute la fonction publique. La Ville a, pour autant, su maintenir un niveau très satisfaisant d'autofinancement de la section d'investissement 2022 puisque les premiers résultats l'annoncent à 9,5 millions d'euros.

Aussi, malgré un contexte économique complexe, cela témoigne d'une bonne maîtrise des grands équilibres financiers.

L'autofinancement a été complété par le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement qui ont de nouveau atteint un volume important en 2022, avec 23,66 millions d'euros.

En 2022, l'enveloppe d'emprunts d'équilibre était de 14 millions d'euros au budget primitif, mais seuls 10 millions d'euros ont été souscrits et non mobilisés. En définitive, en 2022, la Ville a uniquement mobilisé les 7,45 millions d'euros constituant le solde de l'emprunt 2021.

Compte tenu des remboursements du capital et du versement du solde de l'emprunt 2021, l'encours a donc progressé de 1,4 million d'euros.

L'emprunt souscrit en 2022 est de 10 millions d'euros à taux variable, le taux étant l'indice Euribor à 3 mois (+0,15) avec une phase de mobilisation de deux ans. Ainsi, au 31 décembre 2022, l'encours de la dette était de 78,4 millions d'euros soit, je le rappelle, 1 698 euros par habitant pour un taux moyen de 1,97.

La situation de la Ville de Rosny-sous-Bois en termes d'endettement reste bien en deçà des ratios prudentiels. Pour rappel, la capacité de désendettement indicateur d'analyse financière d'une collectivité correspond au ratio entre l'épargne et la dette. La capacité de désendettement permet donc de répondre à la question : « En combien d'années la collectivité peut-elle théoriquement rembourser sa dette si elle décide d'y consacrer toute son épargne brute ? ». Plus le chiffre obtenu est faible, meilleure est la situation de la collectivité. Au 31 décembre 2022, la capacité de désendettement de la Ville était de 8,7 ans. Or, on considère que la situation d'une collectivité est saine lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette est inférieur à 12 ans. À partir de 15 ans, la collectivité est dans le rouge, or, c'est loin d'être notre cas.

Pour conclure sur la rétrospective financière, la situation de Rosny-sous-Bois est saine sur l'ensemble de la période. L'épargne brute a ainsi permis de rembourser le capital annuel de la dette puisque 50 % de notre épargne ont été dédiés à ce remboursement. Elle a aussi permis d'autofinancer une part non négligeable de nos dépenses d'investissement.

Notre fort besoin en investissement, notamment sur ces deux dernières années, du fait de l'arrivée importante de nouveaux résidents, nous a certes contraints à très fortement accroître notre endettement, mais, je le rappelle, avec rigueur et mesure.

Dans ce contexte, du fait, d'une part, des effets durables de l'inflation déjà constatés sur notre résultat prévisionnel 2022 et, d'autre part, de nos besoins toujours importants en investissement, la Ville se doit de préserver un haut niveau d'épargne brute. Mais notre volonté réaffirmée est d'y parvenir sans augmenter les taux de nos impôts locaux, contrairement à ce qui se dessine pour de nombreuses autres villes.

Aussi, notre stratégie est de contenir la hausse de nos dépenses de fonctionnement (sobriété énergétique, entre autres, etc.), mais aussi d'accentuer nos cofinancements. Ainsi, notre programme sera déployé en veillant à préserver la capacité d'épargne de la Ville sans recours à l'augmentation des taux d'imposition.

### **Les orientations du budget 2023**

Maintenant, le quatrième point de notre sommaire, avec les orientations budgétaires pour 2023.

En accord avec nos engagements politiques, et dans un contexte national – je le rappelle – très dégradé, nous avons construit notre stratégie financière pour 2023 autour des axes suivants :

- ne pas accroître la pression fiscale sur les Rosnéens en maintenant les taux à leur niveau 2020 ;
- poursuivre notre plan de sobriété énergétique initié fin 2022 ;



- développer la culture du « dépenser mieux » à travers un contrôle plus poussé des dépenses, tout en préservant la qualité de notre service public ;
- maîtriser notre masse salariale à hauteur de 42,8 millions d'euros maximum en refusant une quelconque logique de quotas ;
- préserver notre épargne brute en ciblant un objectif (en réalisé) d'au moins 9 millions d'euros ;
- poursuivre notre politique d'investissement avec un volume d'environ 25 millions d'euros en sus des reports 2022 ;
- poursuivre la maîtrise de l'endettement supplémentaire en le proportionnant à nos besoins en investissement, à hauteur d'environ 16 millions d'euros pour cette année 2023, avant de réduire le besoin entre 7 et 9 millions pour les années suivantes.

Alors que le contexte économique national et local s'avère particulièrement tendu en cette année 2023, nombre de craintes envisagées fin 2021 se sont confirmées, et même accentuées en raison du conflit en Ukraine. Pour Rosny-sous-Bois, cela se traduit par une hausse subie de nombreuses dépenses fixes de fonctionnement, dont :

- les dépenses énergétiques (+10 %), 1 650 000 euros,
- les dépenses de personnel, 1 400 000 euros (évolution plus amplement détaillée ci-après),
- la restauration scolaire et périscolaire (+450 000 euros, soit 12 %),
- la piscine, 340 000 euros (+30 %),
- le fonds de compensation des charges territoriales (+183 000 euros),
- le service incendie (+60 000 euros, soit +7 %).

Pour autant, et contrairement à de nombreuses collectivités qui décident, en cette année 2023, d'augmenter les impôts, de supprimer drastiquement des services publics ou de geler leurs investissements, nous sommes en capacité de préserver nos services publics de qualité et de poursuivre nos ambitieux besoins en investissement. Nous le faisons pour tous les Rosnéens.

La diapositive à l'écran vous présente les grands équilibres en section de fonctionnement pour 2023, avec une évolution totale des dépenses (charges courantes, dépenses de personnel et autres charges de fonctionnement) de +3 %, soit +2,25 millions d'euros, malgré le déploiement de la géothermie et de +0,39 % (soit +320 000 euros) pour nos recettes.

À l'instar de 2022, nos dépenses courantes progressent donc plus vite que nos recettes, ce qui va imposer un renforcement de notre rigueur de gestion, notamment en phase d'exécution budgétaire.

Pour 2023, l'épargne brute au stade budgétaire est estimée à 3,7 millions d'euros. Il ne s'agit pour autant que d'une estimation fondée sur des prévisions prudentes en recettes et, à l'inverse, suffisantes en dépenses. En effet, rétrospectivement, notre épargne brute (c'est-à-dire notre autofinancement) a toujours été en phase d'exécution, au minimum de 3 à 4 millions d'euros supérieure aux inscriptions budgétaires.

Avant d'aborder les charges de personnel, je vous propose un focus sur les charges courantes, dont l'évolution nette devrait s'élever à +1,5 million d'euros. L'essentiel relève d'augmentations liées à des contraintes institutionnelles ou contractuelles, avec notamment une hausse conséquente de la participation de la Ville au financement des missions de l'EPT (+183 000 euros) et de la brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (+60 000 euros). S'ajoute la révision mécanique du contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du centre nautique Camille Muffat (+340 000 euros), mais la plus significative demeure celle des dépenses énergétiques, évaluée à 1 650 000 euros.

Malgré ces hausses subies, la Ville a pu maintenir, voire abonder, certaines priorités voulues par notre majorité, dont +140 000 euros pour l'amélioration du cadre de vie, +510 000 euros pour la préservation du lien social et la santé, +80 000 euros pour la mobilité et l'environnement et +10 000 euros pour l'équipement de notre police municipale.

Les charges de personnel devraient quant à elles, et à périmètre constant, augmenter de 3,24 %, soit 1,4 million d'euros entre 2022 et 2023.

En préambule, il est important de vous informer que, comme annoncé en 2022, des transferts de charge ont été opérés au 1<sup>er</sup> janvier 2023 entre la Ville et le CCAS. En effet, l'activité restauration des seniors est reprise en gestion CCAS, y compris avec le personnel affecté, comme la délibération présentée au Conseil municipal de décembre dernier a pu vous le détailler. Aussi, dans la mesure où le personnel et les charges courantes afférentes sont désormais à la charge du CCAS, il est nécessaire de compenser ce transfert en valeur nette par une majoration de la subvention Ville.

Par ailleurs, le transfert du service insertion, à la demande du Conseil départemental, a induit la suppression de cette charge au sein de la commune, évaluée à 300 000 euros. Je tiens tout de même à préciser qu'un travail a été mené avec la DRH pour accompagner les agents sur une mobilité interne, et je les en remercie.

Revenons sur l'évolution des charges de personnel dont la diapositive à l'écran vous détaille les principales augmentations. Pour moitié, cette variation s'explique, d'une part, par des éléments incompressibles, à savoir l'impact, en année pleine, du dégel du point d'indice (+340 000 euros), le phénomène mécanique glissement vieillesse technicité (le GVT, +160 000 euros) et l'actualisation de notre prime d'assurance statutaire.

Nous avons également souhaité poursuivre les actions en faveur du personnel en maintenant l'adhésion du CNAS (Comité national d'action sociale), tout comme la subvention à l'amicale du personnel pour développer des moments de convivialité pour les agents. Cela s'intègre pleinement dans notre démarche de qualité de vie au travail, dite QVT.

La réflexion engagée en 2022 autour d'un dispositif de prévoyance et de mutuelle pour les employés municipaux se déploie désormais en année pleine.

Enfin, nos choix politiques, au travers de créations de postes ciblées, en 2022, se traduisent désormais en année pleine (+530 000 euros) et se conjuguent avec nos choix politiques d'assumer de nouvelles créations de postes dans divers secteurs en besoin, à hauteur de 300 000 euros, mais aussi de développer les contrats d'apprentissage.

Le niveau 2023, au regard des ratios de structure, ne montre pas de suradministration y compris si on réintègre la part du personnel transféré au CCAS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il témoigne, au contraire, d'une adéquation avec les ressources de la Ville, et donc avec notre capacité à offrir une offre de service quantitativement et qualitativement adaptée aux attentes de nos habitants, salariés et visiteurs.

Les diapositives 28 à 32 vous présentent l'évolution des effectifs au 31 décembre 2021. Les données 2022 feront l'objet d'une présentation aux membres du Comité social territorial courant du deuxième trimestre 2023 lors de la présentation du bilan social.

Sur cette nouvelle diapositive, vous pouvez observer la répartition de l'effectif global rémunéré depuis 2011.

Entre 2020 et 2021, l'évolution des effectifs rémunérés au 31 décembre a été en légère baisse, à hauteur de -26 postes. Cette donnée est à relativiser toutefois, car, en ETP annuel – c'est-à-dire en effectif constaté sur toute l'année –, l'évolution a été en réalité de +25 postes.

Ce qui explique cette différence, c'est la date de prise en compte. Il suffit que plusieurs départs interviennent en toute fin d'année pour avoir une évolution tranquille.

Ce que nous constatons toutefois c'est que la baisse relevée à fin 2021 se concentre très fortement sur les contractuels non permanents. Cela confirme la difficulté nationale de

recrutement, notamment des animateurs, malgré l'imagination dont tout le monde fait preuve pour attirer des profils compétents et motivés.

À l'écran, vous retrouverez la répartition des effectifs entre titulaires et contractuels par catégories hiérarchiques. Celle-ci n'appelle pas d'observation particulière – donc je vous laisse simplement en prendre connaissance –, si ce n'est qu'il n'y a aucune culture pro ou anti contractuel à Rosny, seulement la quête de bons professionnels, dans le respect de la loi de l'offre et de la demande. Nous constatons malheureusement, dans certains métiers, qu'il n'y a plus beaucoup de candidatures de fonctionnaires.

Enfin, et sans grande surprise, car il n'y a pas d'évolution particulière par rapport aux précédentes années, la majorité des effectifs de la Ville relève de la filière technique pour 46 %, suivie de la filière administrative pour 24 %. Le graphique à l'écran vous présente quant à lui la décomposition prévisionnelle des charges de personnel pour l'exercice 2023. Bien évidemment, l'essentiel de la masse salariale est consacré à la rémunération des agents, apprentis compris.

J'en arrête avec le volet RH et vous présente à présent les recettes de fonctionnement telles qu'attendues pour cette année 2023. L'évolution globale de nos recettes de fonctionnement est évaluée à seulement +320 000 euros, soit une augmentation de +0,39 %. L'augmentation des recettes repose, pour la quasi-totalité, sur la revalorisation importante de nos bases fiscales (+7,1 % d'indexation nationale – j'insiste sur le mot « nationale » – et donc hors décision de la Ville) et +0,9 % d'évolution physique des bases, soit au total 3 millions d'euros de produits supplémentaires attendus.

Nous pouvons également relever la légère hausse de notre dotation aux solidarités urbaines (dite DSU) pour 62 000 euros. Néanmoins, l'effet de ces gains est significativement atténué par de fortes pertes de recettes, avec notamment une probable sortie progressive du fonds de solidarité de la région Île-de-France (dite FSRIF) à hauteur de -300 000 euros. Si cette sortie se confirme – et c'est malheureusement la trajectoire qui se dessine –, même si un micro doute existe, nous perdrons l'autre moitié l'an prochain. Notre perte totale, par rapport à 2022, serait donc de -600 000 euros.

L'atténuation des gains se justifie également par une réduction significative des produits des services, à hauteur de -1,9 million d'euros environ, dont 1,2 million d'euros induits par l'arrêt du remboursement par le CCAS des agents historiquement mis à disposition par la Ville.

Après avoir présenté les grandes orientations en section de fonctionnement, place à l'investissement avec un programme qui réaffirme, tout en intégrant les contraintes issues du nouveau contexte économique hautement dégradé, les priorités annoncées durant la campagne 2020 pour un Rosny plus agréable à vivre, plus sûr, plus respectueux, plus humain et plus solidaire.

L'éducation demeure toujours notre priorité avec la poursuite de la construction du groupe scolaire Mermoz, le lancement de la phase travaux de la rénovation de la maternelle Bois-Perrier ainsi que divers travaux, dont la rénovation des menuiseries sur le groupe scolaire Raspail.

Les plus petits ne sont pas oubliés puisque la Ville ambitionne l'ouverture, à la rentrée 2024, d'une nouvelle crèche de 60 berceaux sur le secteur Coteaux Beauclair, l'année 2023 étant consacrée aux acquisitions foncières et à la préparation des travaux d'aménagement.

L'accent est aussi mis sur le cadre de vie, avec une montée en charge du programme de rénovation des voiries couplé à la poursuite du Plan lumière et au démarrage de la phase 2 de l'aménagement du Plateau d'Avron.

Le cadre de vie s'accompagne aussi d'une dimension écologique à travers la plantation d'arbres et la désimperméabilisation d'espaces publics.

Soucieux d'améliorer la qualité d'accueil et de services rendus aux Rosnéens, 2023 sera également consacrée à la préparation des phases de rénovation du centre de santé et de l'accueil de l'Hôtel de Ville.



Près de 1,7 million d'euros seront aussi consacrés aux secteurs culturel et sportif avec, d'une part, la rénovation de la médiathèque Yourcenar et le remplacement du monte-décor de l'espace Georges Simenon et, d'autre part, les études et premiers travaux de réhabilitation des installations de tennis et de rénovation du gymnase Lavoisier.

Enfin, les investissements en faveur de la préservation de la sécurité se poursuivent au profit de la vidéoprotection et de l'équipement de notre police municipale.

S'agissant du Plan écoles, plus de 11 millions seront de nouveau mobilisés en 2023. C'est ainsi que les travaux de construction de la nouvelle école élémentaire Mermoz se poursuivront tout au long de l'année 2023, tandis que ceux relatifs à la rénovation de la maternelle Bois Perrier débuteront. Le projet du groupe scolaire Simone Veil continue avec l'acquisition du foncier nécessaire au déploiement de la phase 2. Les études relatives à l'extension du groupe scolaire Pré Gentil seront finalisées cette année. Enfin, plus de 1,2 million d'euros seront dédiés aux gros entretiens de nos écoles, avec notamment le remplacement des menuiseries sur l'élémentaire Raspail.

Au-delà du Plan écoles, plusieurs autres chantiers sont prévus pour la rénovation et l'embellissement du cadre de vie et l'animation de la Ville. Le cadre de vie est toujours mis à l'honneur avec de nouvelles voiries rénovées, en complément des campagnes régulières de gros entretien, tandis que l'aménagement du parc du Plateau d'Avron se poursuit avec l'entame de la phase 2. La modernisation de l'éclairage public continue avec une nouvelle enveloppe de 1,3 million d'euros mobilisés en 2023.

Bien que décalée à la rentrée 2024, la petite enfance demeure une de nos priorités avec, comme je l'ai déjà indiqué, la création d'une nouvelle crèche de 60 berceaux au sein du quartier Coteaux Beauclair.

Les domaines culturel et sportif ne sont pas en reste puisque 2023 verra, entre autres, le renouvellement de gros équipements techniques pour la culture tels le monte-décor à l'espace Simenon, l'appareil de projection du cinéma et l'engagement de la réhabilitation des installations de tennis dans un objectif de meilleure performance énergétique.

Afin de mieux répondre aux attentes de nos concitoyens, les études préalables à la rénovation du centre municipal de santé seront entamées tandis que la Ville œuvre à l'ouverture de la maison de garde et à la création d'îlots de fraîcheur. De surcroît, l'avenir du site de l'ancienne clinique Hoffmann demeure une préoccupation importante. Des études en vue de développer un partenariat privé seront entamées.

### **La programmation pluriannuelle des investissements (PPI)**

Passons maintenant au rappel de notre programmation pluriannuelle d'investissements (dite PPI).

Au-delà de l'année 2023, notre programme politique se déploie sur la durée de notre mandat, dont les priorités se portent toujours – vous l'aurez compris – autour de l'éducation et du cadre de vie. C'est ainsi que nous objectivons une moyenne d'investissements comprise entre 18 et 20 millions d'euros par an en intégrant nos investissements récurrents. À l'écran, vous retrouvez la répartition des investissements portés.

La majorité de l'investissement sera dédiée à la construction et à la rénovation de nos groupes scolaires afin d'accueillir nos enfants dans de meilleures conditions et dans le respect de la transition énergétique. En complément, et comme nous nous y sommes engagés, nous investirons aussi massivement dans la préservation et l'embellissement du cadre de vie avec la possibilité du plan de rattrapage de la voirie et le déploiement de la phase 2 du Plan lumière. Bien évidemment, les secteurs culturel et sportif ne seront pas oubliés avec la rénovation du gymnase Lavoisier, la création d'une structure de tennis en dur au stade Girodit et le projet d'extension de l'ENACR. D'ailleurs, la construction d'un nouvel équipement sportif sur le secteur Coteaux Beauclair devrait parfaire ce mandat et répondre aux besoins des écoles Simone Veil et Françoise Dolto.

Enfin, nos efforts se porteront sur la valorisation de l'ancienne crèche Lucien Piron en équipements de proximité pour apporter plus de services publics à ce secteur, qui va se transformer avec l'arrivée du métro.

### **Synthèse des orientations budgétaires 2023**

Pour conclure cette présentation, voici ma synthèse.

Le budget à venir pour l'année 2023 traduira, dans la continuité des deux précédents, le maintien d'un service public de qualité et d'une ville où il fait bon vivre, malgré le contexte économique national hautement contraint.

Le budget 2023 pourra ainsi préserver les priorités du mandat que sont un Plan écoles qualitatif en fonctionnement et en investissement, un cadre de vie de qualité et le renforcement du lien social dans toutes ses dimensions (vie des quartiers, animation, culture, sécurité, etc.).

Ce budget s'exécutera de nouveau sans hausse des taux de la fiscalité et avec un recours calibré à l'emprunt, afin de répondre aux besoins importants en investissement, tant pour le patrimoine existant que pour l'aménagement de nouveaux équipements requis par l'essor de la commune.

Le contexte économique est défavorable, mais nous saurons présenter un budget mesuré et adapté aux besoins des habitants de la Ville et profitable à l'ensemble de nos quartiers.

En ayant terminé, Monsieur le Maire, et avant de vous rendre la parole, je tiens à remercier tout particulièrement Monsieur Olivier CASENAZ et Madame Aurélie NOWAK pour la très grande implication dans la préparation et la conception de cette présentation des orientations budgétaires. Je vous rends la parole, Monsieur le Maire.

### **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur MANGON pour cette longue présentation et ce développement, bien sûr, à la fois technique et politique. Vous avez bien compris que, au-delà des incertitudes économiques, des comptes publics dégradés, de l'inflation, de nos prestataires qui sollicitent des compensations, d'une loi de finances qui ne prévoit pas de grands bouleversements pour les collectivités territoriales, la flambée des prix de l'énergie, une inflation généralisée (je l'ai dit), des réformes sociales, nous souhaitons bien sûr maintenir le cap autour de nos projets prioritaires qui sont, bien sûr, les écoles – vous l'avez entendu –, le cadre de vie et le lien social, qui sont pour nous nos priorités et pour lesquels nous souhaitons nous engager dans le cadre du budget de cette année 2023.

Je vais maintenant laisser la parole aux groupes politiques et je me permettrai de laisser la parole à Madame SEBAN, qui doit s'absenter, pour commencer. Ensuite, Madame THIBAULT, ensuite le groupe URAM et nous clôturerons avec Madame VAVASSORI pour la majorité.

Madame SEBAN, si vous voulez prendre la parole.

### **Shannon SEBAN**

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chères Rosnéennes, chers Rosnéens,

J'ai pris connaissance, avec attention, des propositions que vous nous avez soumises en amont du débat d'orientations budgétaires de ce jour, et je vous en remercie. Je tiens toutefois à porter une correction.

Vous dites que le projet de loi de finances 2023 ne prévoit pas de bouleversement majeur en faveur des collectivités territoriales. Je veux ici rappeler que, dans le cadre de ce projet de loi de finances, le Parlement a justement voté la mise en place d'un amortisseur électricité pour les petites entreprises, mais aussi et surtout pour toutes les collectivités publiques qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire. Cette mesure, parmi tant d'autres, témoigne justement de l'engagement de notre Gouvernement pour protéger les collectivités.



Vous indiquez par ailleurs dans ce rapport que plus de 11 millions d'euros seront consacrés au Plan entretien écoles pour l'année 2023. Je m'en réjouis, mais j'ai toutefois été interpellée par des parents d'élèves, qui sont agacés, mais surtout surpris de voir que le projet d'étude d'extension du groupe scolaire du Pré Gentil soit encore à l'étude.

Je dois ici rappeler que l'école du Pré Gentil a été construite dans les années 1960, il y a plus de soixante ans maintenant. Il y a certes des travaux de rénovation qui ont été engagés, mais les locaux sont, encore une fois, dans un état d'insalubrité qui n'est plus à démontrer. Il y a peu, de la poussière d'amiante avait même été retrouvée dans les salles de classe. Cette école est par ailleurs située dans un quartier prioritaire de la Ville et doit donc faire l'objet, à mon sens, d'une attention toute particulière de notre part.

Je sais que l'éducation est votre priorité, mais je crois qu'elle doit l'être encore plus. L'éducation doit collectivement être considérée comme une priorité parce que c'est un lien d'apprentissage et d'intégration sociale. Nous devons fournir les outils et les conditions pour garantir à chacune et à chacun des enfants de notre ville l'accès à un savoir qui instruit et qui émancipe. Je ne souhaite pas que nos jeunes aient à étudier dans des conditions insalubres.

Au nom des parents d'élèves de l'école Pré Gentil, je souhaiterais avoir davantage d'informations sur la lenteur de ce projet alors même que ce quartier est considéré comme prioritaire.

Merci à vous.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame SEBAN. Bien sûr, je suis très attentif à cette école du Pré Gentil puisque, certains le savent parmi vous, j'y ai été élève. J'ai même fait l'inauguration de cette école. Donc j'y suis en effet très attentif. À l'occasion des questions qui nous ont été adressées, j'y apporterai réponse puisque c'est en effet une priorité et nous y travaillons ardemment. Merci de votre témoignage.

Madame THIBAUT.

### **Magalie THIBAUT**

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, mesdames, messieurs du public,

Avant de rentrer dans le débat de fond du rapport d'orientations budgétaires, je souhaite, au nom du groupe des élus Rosny écologique et solidaire, revenir sur l'organisation de ce débat.

Ce débat d'orientations budgétaires est le premier qui se déroule hors période de crise sanitaire. C'était donc l'occasion pour notre Conseil municipal de retrouver une bonne habitude, celle de donner la parole aux Rosnéens et aux Rosnéennes. Malheureusement, il n'en sera rien, et ce pour la première fois depuis plus de trente ans. C'est le résultat de votre décision, Monsieur le Maire.

Vous appelez cela une innovation. Notre groupe appelle plutôt cela un recul démocratique dans notre commune. Vous avez tenté de justifier cette décision en indiquant que les questions posées par les habitants étaient souvent hors sujet. Écoutez, ce n'est pas notre analyse. Nous, on considère que, aujourd'hui, toutes les questions qui concernent notre ville sont forcément toutes budgétaires.

Vous avez ouvert la possibilité aux habitants de vous envoyer des questions écrites auxquelles vous vous êtes engagé à répondre ce jour. Mais expliquez-moi, expliquez-nous comment les habitants peuvent poser des questions sur les orientations budgétaires avant la tenue du débat d'orientations budgétaires et sans présentation du rapport budgétaire que vous venez de nous faire ? Excusez-moi, mais nous n'avons pas très, très bien compris. Sur quelles bases les Rosnéens auraient dû se concentrer pour pouvoir poser des questions qui rentrent dans le cadre ? Cela démontre bien que cette méthode s'apparente davantage à une manœuvre politicienne grossière qui n'a qu'un seul but : c'est celui d'écarter volontairement du débat public les habitants de notre ville.

Nous avons pris néanmoins acte de votre volonté d'ouvrir un prochain Conseil municipal avec prise de parole du public. Écoutez, nous attendons que ce Conseil municipal puisse réellement avoir lieu.

Je vais donc passer maintenant au rapport d'orientations budgétaires.

À la lecture, déjà, de ce rapport, nous sommes plusieurs à nous être demandés si ce document n'était pas un document brouillon tant il est imprécis sur les grandes orientations budgétaires, mais aussi très incomplet en matière de prévisions budgétaires, mais aussi d'orientations politiques. Vous aviez pourtant le temps puisque vous avez fait le choix de voter votre budget en mars 2023 de l'année.

Malgré l'insuffisance de ce document, notre groupe a pu tirer quelques enseignements et souhaite apporter des orientations fortes pour le budget 2023 de notre ville. Tout d'abord, permettez-moi de dire quelques mots sur le contexte économique et budgétaire, alors que l'année 2022 a permis aux collectivités territoriales de s'extraire petit à petit de la crise sanitaire, la dégradation du contexte international avec la guerre en Ukraine, la crise énergétique que cette situation a provoqué, ainsi que l'inflation directe avec la hausse du coût des matières premières, doit effectivement conduire les collectivités à la prudence.

Le contexte économique actuel a déjà un impact fort sur le pouvoir d'achat des ménages qui sont, seront, les premières victimes de la hausse des prix. La capacité à agir alors des collectivités locales comme bouclier social est donc, de notre point de vue, primordiale.

Face à ces nouvelles contraintes, notre ville doit donc parvenir à investir de nouvelles façons d'agir. L'année 2023 doit donc être placée sous le signe de la sobriété, tant pour limiter l'impact financier de l'inflation pour les ménages, tant que dans nos actions en matière de transition écologique.

Sur la situation financière de la ville à fin 2022, nous observons une baisse de l'épargne brute de 1,6 million entre 2021 et 2022, de 2 millions entre 2021 et 2022 pour l'épargne nette, donc une diminution, que vous expliquez en grande partie par l'augmentation des dépenses d'énergie et de la crise inflationniste. Autre indicateur, la dette de notre ville se dégrade également puisqu'elle passe de 1 667 euros par habitant en 2021 à 1 698 euros par habitant en 2022.

Le premier enseignement que nous pouvons donc tirer de la situation financière de la ville, même si elle reste saine, c'est qu'elle se dégrade sans pour autant observer une réelle amélioration des services publics à la population, ni un rattrapage massif en matière d'équipements publics. Vous dépensez davantage en empruntant plus, mais nous ne voyons pas d'amélioration notoire dans notre ville.

Entendons-nous bien, nous ne critiquons pas le recours à l'emprunt et la nécessité d'investir pour répondre aux besoins de la population, mais nous sommes, nous aussi, soucieux de la bonne gestion financière eu égard à l'efficacité des actions qui sont mises en œuvre par rapport aux investissements financiers que la ville prend.

Sur les orientations budgétaires 2023, vous posez un principe : celui de ne pas augmenter les taux d'imposition, couplé à la nécessité de dépenser mieux et de stabiliser votre masse salariale, après une volonté, en 2022, de lâcher du lest en matière de ressources humaines. Vous faites donc le choix, cette année, de freiner l'augmentation des dépenses de personnel.

À cet égard, je m'arrêterai quelques instants sur l'évolution de l'effectif global rémunéré depuis 2011. Entre 2020 et 2021, l'évolution des effectifs rémunérés au 31 décembre 2022 est à la baisse. C'est-à-dire que le nombre de postes vacants est en augmentation. Cette évolution est particulièrement vraie pour les contractuels, notamment pour les métiers de l'animation. Là encore, cela corrobore ce que nous vous disons depuis plusieurs années maintenant. La précarisation des emplois dans la fonction publique ne fait qu'augmenter les difficultés de recrutement sur certains métiers, notamment dans l'animation.

Cela est donc la conséquence directe de votre politique de ressources humaines. Cette situation est inquiétante et mérite qu'on s'y attarde, car si la collectivité n'engage pas un plan d'action visant à améliorer son attractivité, alors notre collectivité risque de se retrouver avec des services municipaux dégradés, et donc un service public qui se dégradera. C'est d'ailleurs déjà le cas sur le secteur périscolaire.

Face au contexte de grave crise de vocation dans la fonction publique territoriale, notre groupe propose et demande, dans le cadre du budget 2023, que la Ville de Rosny-sous-Bois travaille à l'élaboration d'un plan d'attractivité sur les métiers en tension de la collectivité. Ce plan devra apporter des solutions, réfléchir à l'amélioration des conditions de travail, à la sécurisation des emplois, mais aussi à l'amélioration des rémunérations à travers, notamment, le régime indemnitaire de la ville.

Sur les recettes de fonctionnement pour l'année 2023, vous nous présentez des prévisions en baisse de recettes de l'ordre de 1 900 000 euros sur les produits de services. Nous avons bien en tête ce qui relève de l'arrêt du remboursement au Centre communal d'action sociale. Néanmoins, il y a un écart de 700 000 euros que vous ne justifiez pas. Nous souhaiterions avoir les raisons et les indications qui expliquent la baisse des 700 000 euros. Quels secteurs sont impactés ?

Sur le volet des investissements 2023, cette partie est certainement celle qui est la plus incomplète. Incomplète sur le plan des priorités municipales, incomplète en termes de nouvelles idées, mais incomplète aussi en termes de prévisions budgétaires.

Vous nous indiquez à la slide 21 un volume d'investissements pour 2023 d'environ 25 millions d'euros. Quand on tente de regarder dans le détail ce qui compose cette enveloppe, c'est quasiment mission impossible, car vous ne fléchez aucun crédit, sauf sur le Plan école.

Pour le reste des investissements, c'est tout simplement le flou total et, comme dirait une de mes connaissances, quand c'est flou c'est qu'il y a un loup. Je dirais même qu'il y en a plusieurs dans votre document.

Vous nous présentez une slide avec sept ronds et sept mots dans lesquels il n'y a rien ou presque, aucune proposition financière. Vous évoquez la création d'équipements de proximité, mais de quoi parlons-nous ? Est-ce des équipements sportifs, culturels, dans quels quartiers, avec quel budget ?

Mais je crois que le mot le plus utilisé dans votre rapport, c'est le mot « étude ». Étude pour l'extension de l'école du groupe scolaire Pré Gentil, étude pour l'aménagement Coteaux Beauclair, étude pour la crèche Lucien Piron, étude pour un partenariat privé sur la clinique Hoffmann. Par ailleurs, c'est des études qui étaient déjà présentées dans le dernier débat d'orientations budgétaires. Cela veut dire qu'en fait il s'est écoulé un an et que, un an après, nous sommes toujours au même point.

Pire, vous nous présentez une slide intitulé « Programme pluriannuel d'investissement », sans aucun chiffre ni indications financières. Au moins, l'année dernière, dans ce fameux PPI, vous aviez indiqué des montants. Là, c'est le néant. Ce rapport est tout simplement le révélateur d'une incompétence qui est de plus en plus visible par les habitants et d'un manque cruel de vision politique et de priorités municipales.

Expliquez-moi comment une municipalité peut-elle présenter un budget sans être capable de présenter ces grandes masses financières en matière d'investissement et de priorités municipales ? Ou alors, vous manquez de transparence. Je ne sais pas ce qui est pire.

Notre groupe a quant à lui une vision assez claire des priorités budgétaires et municipales qu'il nous faudrait porter pour le budget 2023. Je l'ai rappelé en introduction de mon propos. Oui, dans le contexte actuel, il est de notre devoir et de notre responsabilité d'avoir une gestion plus sobre de notre collectivité, de faire en sorte qu'un euro dépensé soit un euro utile à la collectivité. À ce titre, vous évoquez un plan municipal de sobriété énergétique, mais là encore, il semblerait que vos paroles ne soient pas réellement en adéquation avec vos actes.



Vous organisez une fête foraine en plein mois d'octobre. Est-ce réellement une priorité ? Vous organisez un deuxième feu d'artifices en plein mois de décembre. Est-ce que l'argent public doit être aujourd'hui utilisé à cela en pleine période de crise ?

**Monsieur le Maire**

La Ville n'a rien payé...

**Magalie THIBAUT**

Non, excusez-moi, Monsieur le Maire, je vous demande juste...

**Monsieur le Maire**

Je vous laisse finir, mais c'est juste une précision.

**Magalie THIBAUT**

...de respecter le règlement intérieur et ne pas couper la parole. Merci.

Bref, vous multipliez les événements, les fêtes. Certes, la convivialité dans notre ville, c'est important, mais les habitants ont élu un maire et pas un président du comité des fêtes.

Vous pourriez aussi vous interroger sur le maintien de la cérémonie des vœux à la population. Beaucoup de maires, de droite comme de gauche, ont fait le choix d'arrêter ce type de manifestation trop coûteuse. Ce sont des exemples de pistes d'économies qui ne sont qu'une partie cachée de l'iceberg, mais qui devraient, de notre point de vue, être réorientées sur d'autres politiques municipales.

Pour nous, les priorités et les politiques municipales pour le budget 2023, elles sont de l'ordre de quatre. Elles ne sont pas référencées par ordre de priorité, mais en tout cas, c'est les nôtres. La première priorité concernerait, pour nous, le renforcement des solidarités. Ces économies devraient être réorientées dans le domaine des solidarités de notre ville et, là encore, le moins que l'on puisse dire, c'est que ce sujet n'est pas une de vos priorités. En tout cas, elle n'y figure nullement dans le document.

Le budget 2023 doit permettre d'accompagner les ménages en grande difficulté qui font face à des factures très importantes et qui sont amenés à faire des choix cornéliens, allant même jusqu'à devoir choisir entre se chauffer et manger.

Nous demandons depuis plusieurs années la révision du quotient familial afin de réduire le reste à charge des activités municipales pour les familles les plus précaires. Vous n'apportez non plus aucune contribution au développement des épiceries sociales et solidaires sur notre ville, et vous ne remettez pas en question non plus les aides facultatives du centre communal d'action sociale.

Sur le sujet des tarifs municipaux, notamment de la restauration scolaire, ôtez-nous d'un doute. Est-ce que les tarifs de la restauration scolaire vont rester au même niveau ? Nous ne souhaitons pas que, bien évidemment, les tarifs de la restauration scolaire soient augmentés. Nous n'avons pas vu d'indications dans ce rapport budgétaire, contrairement aux années précédentes. Nous souhaiterions avoir une confirmation.

Enfin, sur cette partie, nous formulons une demande pour le prochain Conseil municipal. C'est que la Ville puisse accorder une subvention exceptionnelle pour venir en aide aux victimes des séismes qui sont intervenus en Turquie et en Syrie et qui ont fait plus de 22 000 morts.

La deuxième priorité est celle de l'éducation. Votre Plan écoles est estimé à 11 millions d'euros pour 2023. Il était de 13 millions d'euros l'année dernière. Nous constatons donc que votre ambition est revue à la baisse, une baisse de 2 millions d'euros. Et quand nous regardons de près ce que contient ce Plan écoles, nous constatons une nouvelle fois, et sans grande surprise, que c'est un copier-coller de la slide de l'année précédente. C'est-à-dire des opérations que nous connaissons déjà : l'école Simone Veil, l'école Bois-Perrier.

Pire, vous osez nous remettre, pour le groupe scolaire Pré Gentil, la finalisation des études pour l'extension alors que c'était déjà le cas l'année dernière. Madame SEBAN vient de le rappeler. Aucune ligne budgétaire n'est identifiée concrètement pour ces études de finalisation. Combien de temps va-t-il encore falloir pour que le groupe scolaire du Pré Gentil puisse bénéficier de cette extension ? Et, plus globalement, où en êtes-vous de la réflexion sur les besoins en matière d'équipements scolaires sur le quartier sud de la ville ?

Au-delà des enjeux patrimoniaux, la transformation de la restauration scolaire est, pour notre groupe, un enjeu majeur et les réclamations des parents et des enfants dans les écoles de la ville sont nombreuses. Il n'y a pas un Conseil municipal où nous n'en débattons pas. Que comptez-vous faire pour améliorer la qualité et la quantité des repas ? Où en êtes-vous de votre réflexion sur le projet de reprise en régie de la restauration scolaire ? Nous pourrions également vous demander quelles sont vos ambitions en matière d'offres périscolaires. Nous demandons, depuis votre élection, ainsi que les parents, une autre politique en matière d'offre d'accueil et d'offre périscolaire à travers notamment l'élaboration d'un nouveau PEDT bien plus ambitieux que celui que nous avons connu.

La troisième priorité concerne l'aménagement urbain visant à préfigurer et à accélérer la ville de demain autour des enjeux d'écologie urbaine et de transition démographique. Là encore, je suis bien en peine de pouvoir commenter quelques propositions qui émanent de vos orientations tant elles sont imprécises. Vous parlez de plantation d'arbres, d'îlots de fraîcheur, mais vous ne donnez aucun chiffre précis ni objectif. Monsieur le Maire, pouvez-vous nous préciser quel budget la Ville souhaite consacrer à la protection de l'environnement, au développement des mobilités actives ? Je parle de la marche. Je parle du vélo. Quelle politique d'aménagement portez-vous ? Comment allez-vous anticiper le choc démographique – c'est-à-dire le vieillissement de la population – dans la conception de nos espaces publics ?

Dans ce domaine, notre vision est assez claire. Il nous faut travailler sur une politique d'aménagement bénéfique aux habitants, à notre qualité de vie, bénéfique aux paysages et aux enjeux de transition climatique.

Enfin, nous aimerions que la Ville se penche sur la constitution d'un budget climat. Le budget climat consiste en une évolution de l'impact environnemental des dépenses de la collectivité. L'objectif de ce budget climat serait de disposer d'une photographie de l'impact environnemental de nos dépenses, qui nous permettrait de suivre l'évolution chaque année. Il permettrait de valoriser les dépenses favorables et de détecter les dépenses défavorables afin de les faire évoluer à la baisse.

Dernière priorité concernant notre groupe, c'est celle de la démocratie locale et de l'objectif de permettre la participation directe des habitants et habitantes de Rosny-sous-Bois. Depuis votre élection, votre bilan sur le plan de la démocratie à Rosny-sous-Bois est assez parlant. En l'espace de trois ans, vous avez mis fin à la retransmission des Conseils municipaux alors que cela permettait aux habitants de pouvoir prendre connaissance et de s'informer des débats et des décisions municipales. Vous ne donnez pas, ce matin, la parole aux habitants. Malgré vos promesses de campagne, vous n'avez strictement rien changé à l'organisation des conseils de quartier qui ne sont que des coquilles vides dans lesquelles les habitants ne sont pas réellement écoutés ni entendus. Résultat : les habitants démissionnent de ces conseils de quartier.

Toujours pas de budget participatif sur notre Ville, contrairement à une majorité des villes de Seine-Saint-Denis. Nous redemandons donc qu'une partie de la section investissement de la Ville soit réservée pour le budget participatif et permette aux habitants de proposer et de voter sur des budgets d'amélioration de leur cadre de vie.

Que dire de l'absence de concertation et d'écoute des habitants sur les projets d'aménagement ? À titre d'exemple, nous tenons à vous faire remarquer de nouveau que vous avez failli dans votre responsabilité de maire pour informer et communiquer sur la nouvelle enquête publique portant sur l'extension du centre commercial Rosny 2, qui avait été lancée le 3 novembre dernier.



Sur un sujet aussi important pour la population, vous vous êtes contenté d'une communication minimale pour inviter les habitants de la commune à s'exprimer sur ce sujet. Et ce n'est pas que nous qui le disons, mais bien la commission d'enquête publique qui a rendu son avis cette semaine. Permettez-moi de citer un des passages de ce rapport. J'ouvre les guillemets : *« Malgré une publicité de l'enquête publique réduite au minimum réglementaire, le nombre important d'observations recueillies (585) révèle une participation importante. Elle résulte notamment des nombreuses actions d'information mises en œuvre par les associations tout au long de l'enquête »*. Mises en œuvre par les associations tout au long de l'enquête, et donc pas mises en œuvre par la municipalité.

Nous souhaitons également vous interroger, Monsieur le Maire, mais également l'ensemble de votre majorité, sur votre position suite à l'avis défavorable qui a été rendu public par la commission d'enquête. La commission a notamment estimé que l'impact du projet sur la pollution d'air était globalement sous-évalué et que les mesures d'atténuation de l'impact étaient insuffisantes. C'est un pas important, car, en tant qu'élus municipaux, Rosny écologique et solidaire, nous y sommes opposés, comme une très grande majorité des gens qui se sont exprimés.

Monsieur le Maire, la balle est désormais dans votre camp. Que comptez-vous faire ? Allez-vous, oui ou non, délivrer les permis de construire ? Il est temps de vous exprimer et d'assumer vos choix. Allez-vous privilégier les intérêts financiers de quelques-uns ou allez-vous protéger la santé des habitants ? Allez-vous protéger les commerces de proximité ? Allez-vous préserver l'environnement en mettant un terme définitif à ce projet ? Monsieur le Maire, nous attendons une réponse ce matin.

Pour conclure, nous tenons à vous signaler que nous trouvons ce rapport d'orientations budgétaires pas à la hauteur des responsabilités qui sont les vôtres, en tant que Maire, pas à la hauteur sur les enjeux de demain auxquels notre Ville va devoir faire face. Il reflète finalement votre bilan de mi-mandat, de l'amateurisme, de l'imprécision, un manque d'ambition et de présence dans la ville.

Nous en sommes toujours convaincus, notre ville a besoin d'un nouveau souffle. Ce nouveau souffle passe par une vision politique pour notre ville et par une gestion plus proche des Rosnéens et des Rosnéennes, plus démocratique, plus juste et plus écologique. Ce n'est clairement pas l'orientation que vous prenez pour le budget 2023.

Nous espérons que certaines de nos remarques, propositions, pourront être prises en considération dans le budget 2023. Nous remercions l'administration pour le travail réalisé. Nos remarques et nos critiques s'adressent à la municipalité et à l'exécutif. Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame THIBAUT. Je connaissais d'avance votre discours. Il est récurrent puisqu'il est celui que vous nous adressez donc chaque année, je le pense. Je l'entends, et vous aurez toute la description de vos souhaits à l'occasion de la présentation du budget. Nous aurons l'occasion d'en discuter ensemble avant, puisque je réunirai d'ailleurs les présidents pour en discuter ensemble.

En ce qui concerne la dernière – je n'ai pas relevé tout ce que vous avez pu citer parce que ce serait très long, donc vous aurez tous les retours à l'occasion de la présentation du budget –, simplement votre dernière question concernant Rosny 2, je l'ai dit dans un article qui est paru dans *Le Parisien*, donc nous avons pris acte de la décision qui a été apportée, qui a été donnée. Et sachez qu'avec Westfield Unibail, nous nous sommes rapprochés. Ils se sont rapprochés nous pour la présentation d'un nouveau projet. Donc maintenant, il faut voir si ce projet est écologique et respectueux de l'environnement – ce que nous souhaitons, n'est-ce pas Madame VAVASSORI? Je pense que nous l'avons suffisamment dit – et n'entraîne pas encore une pollution supplémentaire et du bétonnage supplémentaire. Donc pour l'instant, nous sommes dans l'expectative d'une négociation avec eux.

En ce qui concerne tout l'ensemble des projets, je reviens sur l'école du Pré Gentil aussi. Je pioche un petit peu dans tout ce que vous avez pu dire. En effet, c'est toujours à l'étude, mais je veux dire cette étude est bien avancée et nous pourrons d'ailleurs vous la présenter très prochainement. Je sais qu'il y a une forte attente de la part des gens du quartier, du secteur à cet effet et, avec le service éducation et le service des bâtiments, nous y travaillons très activement. Peut-être que nous l'avons, en effet, annoncé l'année dernière, mais cette année vous pourrez en voir les effets au cours de cette année 2023.

Pour la solidarité, je pense, Madame PROVOST, que dans ce domaine...

### **Christine PROVOST**

Je pense quand même que nous faisons énormément de choses pour la solidarité. Quand vous parlez d'aides facultatives, nous avons quand même des commissions permanentes tous les quinze jours et je pense que les Rosnéens sont bien aidés. Nous avons le FSL, nous avons le FSE, donc à ce niveau-là, je pense que nous pouvons aider, mais pas assister non plus. Merci.

### **Christine ELICE**

Madame THIBAUT, je voudrais prendre la parole concernant les conseils de quartiers.

Vous disiez que les conseillers démissionnent au fur et à mesure. Je pense que c'est comme dans toute association. Donc, dans un premier temps, il y a une émulsion, qui s'évanouit au fur et à mesure. Ne pas leur donner la parole, je ne pense pas. Peut-être que vous parlez – je ne sais pas – d'une personne en particulier ?

### **Magalie THIBAUT**

On a le droit de répondre ?

### **Monsieur le Maire**

Normalement, non, mais Madame ELICE, vous avez fait votre remarque, qui est tout à fait justifiée et que j'approuve, parce qu'en effet je pense qu'au début il y a un grand désir de s'investir et, au fur et à mesure, cela s'émousse. Alors, après, les maires adjoints de quartier sont là ; ils pourront vous en parler de vive voix. Comme vous le disiez, Madame ELICE, en effet, c'est comme dans un certain nombre d'associations, on y va, on y va et, au bout d'un moment, il y a peut-être une lassitude qui se présente. Après, je pense que vous avez remotivé ces conseils de quartier, il me semble.

### **Christine ELICE**

Nous continuons à les motiver, tout simplement, et chacun a droit à la parole. Nous faisons en sorte que chacun puisse prendre la parole.

### **Monsieur le Maire**

Oui, je sais que certains ne sont pas d'accord avec cela. Bien, je vais laisser la parole à Monsieur ITZKOVITCH pour le groupe URAM.

### **Ivan ITZKOVITCH**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames, messieurs du public,

À titre liminaire, je voudrais simplement vous dire, au nom du groupe URAM, que nous nous associons pleinement aux remarques qui viennent d'être faites par le groupe RES sur la forme de ce débat et, à titre de remarque liminaire, j'ai ce souvenir du premier Conseil d'installation de votre mandature, Monsieur le Maire, où, la main sur le cœur, alors que vous veniez de délivrer Rosny de ces horribles censeurs, dictateurs de l'URAM, vous nous annonciez l'ouverture, la transparence. Bref, Rosny était libérée.

Je crois qu'aujourd'hui – et je remercie Madame THIBAUT de l'avoir dit –, depuis trente ans, c'était un espace de liberté, de discours. Évidemment, parfois certaines questions étaient un peu spontanées, mais cela fait partie du jeu. Et finalement, Madame THIBAUT a raison.

Tout est budgétaire. Tout est budgétaire. Un trou dans une voirie, un arbre qui gêne, c'est budgétaire, Monsieur le Maire, et donc les citoyens avaient l'occasion de s'exprimer.

Nous prenons acte du fait que vous ayez annoncé – à notre demande, d'ailleurs, des deux groupes d'opposition – cette ouverture d'une séance de droit commun aux citoyens pour des questions. Le fait que les questions qui viennent en amont, sans qu'on puisse savoir combien de questions vous sont parvenues finalement. Au début, nous n'avions même pas l'identité de ceux qui vous les posaient. Vous me l'avez donnée, je vous en remercie. Mais finalement cet exercice n'est absolument pas transparent, peut-être à part certains citoyens ou collectifs de citoyens. Je salue notamment le collectif Alternatiba Rosny qui nous a transmis, à tous les groupes d'opposition, ces questions pour la transparence, mais tous les citoyens n'ont pas eu ce réflexe-là. Donc on ne sait pas aujourd'hui combien de questions vous ont été posées, combien sont passées dans le filtre des Fourches caudines de votre cabinet pour savoir si elles étaient présentables ou pas. Et je rejoins Madame THIBAUT sur le fait que cela fait quelques années maintenant que nous assistons tous au débat d'orientations budgétaires et nous voyons le type de questions.

Quand nous avons lu les questions qui ont été posées, permettez-nous, sans aucune polémique aucune, Monsieur le Maire, de nous poser quelques questions sur la spontanéité de certaines questions quand on connaît la nature, et notamment le fait que les citoyens n'avaient pas sous les yeux le rapport que Monsieur MANGON vient de faire. Voilà, c'était une remarque liminaire.

Nous, en ce qui concerne le fonds de ces orientations, la raison d'être d'un débat d'orientations budgétaires c'est de savoir où on va. Donc nous serons un peu plus courts que le groupe RES sur les orientations puisque nous en débattons, je pense, de façon plus approfondie au moment du budget, dans quelques semaines. Mais savoir où on va budgétairement, c'est aussi savoir d'où on vient avant, parce que si on ne sait pas d'où on vient, on ne sait pas où on va. Et force est de constater que, dans ce rapport, vous donnez deux grandes hypothèses de départ – donc c'est-à-dire de là où vous venez – qui, à notre sens, sont fausses. Et la particularité de ce rapport, c'est que non seulement elles sont fausses, mais qu'en plus votre rapport le démontre lui-même.

La première de vos grandes hypothèses – et ce qui est triste dans ces hypothèses –, c'est que systématiquement, elle renvoie derrière à une forme de politique (*inaudible*) qui renvoie systématiquement au bilan de l'URAM, et je vais m'en expliquer. La première des hypothèses, que vous prenez, à plusieurs reprises dans le rapport, c'est l'augmentation de la population. Si je le prends dans le traducteur – parce qu'il faut que tout le monde comprenne, il faut lire entre les lignes – « *FauconnoCarélien* » de cette mandature, cela veut dire : à cause des bétonneurs de l'URAM, nous avons plus de charges. C'est cela que cela veut dire. Je l'ai dit de façon assez simple. Or, en l'occurrence, ce n'est pas vrai.

Premièrement, les chiffres qui ont été publiés par *le Parisien*, mais auparavant par l'Insee – ce n'est pas le bureau des statistiques de l'URAM, c'est l'Insee – qui dit que sur six ans, donc au 1<sup>er</sup> janvier 2023, au 31 décembre 2022, l'augmentation de la population à Rosny est de 2 %, qui en fait la moins grande forte augmentation de toutes les villes du département, excepté Clichy-sous-Bois avec les problématiques de départ de population suite aux rénovations de copropriétés dégradées. Nous sommes la moins grande augmentation de population du département. C'est l'Insee qui le dit et vous osez dire dans votre budget comme postulat de départ, que c'est une des raisons de vos augmentations de charges.

La deuxième chose, c'est que – vous le dites dans votre rapport –, les bases fiscales de cette année par rapport à ce qui vous a été notifié, sont très faibles en augmentation. C'est quasi insignifiant, l'augmentation. Cela veut dire quoi, en langage simple ? Cela veut dire que nous n'avons pas tant que cela de nouvelles populations qui viennent. En tout cas, cela ne se voit pas fiscalement. Ce qui est révélateur, puisque s'il y a une nouvelle population, comment cela peut se produire ? Pas dans les zones pavillonnaires, sauf à faire plus d'enfants, mais ce n'est pas le cas.



En fait, cela se fait globalement par la construction de nouveaux logements, et donc de nouvelles bases. Ce qui n'est pas le cas, et vous le reconnaissez dans votre rapport budgétaire. Encore une fois, une contradiction, et ce n'est pas la dernière.

Et puis enfin, je me permets de vous rappeler – et j'y reviendrai – sur les conclusions que nous tirons de ces orientations –, les chiffres que vous nous avez présentés sur la rentrée scolaire. Il me semble que, au-delà de l'Insee et des bases fiscales, les chiffres d'enfants dans les écoles sont un bon indicateur de la venue de nouveaux habitants. Quand on regarde les chiffres que vous nous avez transmis – alors, j'espère que c'est des chiffres fidèles à la réalité – à la rentrée 2022, les chiffres montrent que, dans toutes les écoles, dans tous les niveaux élémentaires ou maternelles, nous avons des chiffres en dessous des moyennes départementales d'élèves par classe, sans augmentation notable. C'est les chiffres que vous nous avez transmis à la rentrée 2022. Nous avons toutes les raisons d'y croire.

Donc ce premier postulat selon lequel ce budget, il a comme grands facteurs l'augmentation de la population, cette première hypothèse est fautive, Monsieur le Maire.

La deuxième hypothèse que vous prenez, et qui est peut-être encore plus fautive que la première, c'est les raisons pour lesquelles, pendant des années, l'épargne – c'est-à-dire la capacité de financement, les marges de manœuvre de la commune pour parler un langage simple – était plutôt correcte et plutôt convenable, autour de 11 millions, peu ou prou pendant quelques années à partir de 2016. Et vous nous dites clairement : c'est à cause d'une augmentation permanente et de bonnes bases fiscales. Je repasse dans le traducteur « *FauconneloCarélien* », cela veut dire : ce n'est pas grâce à votre bonne gestion, c'est parce que vous avez augmenté les impôts. C'est cela que ça veut dire, je me permets de le traduire pour tout le monde.

Or le rapport que vous nous présentez aujourd'hui montre que c'est faux. C'est faux. Pourquoi ? Parce que la raison pour laquelle notre capacité, notre marge de manœuvre a toujours été bonne avant que vous arriviez au pouvoir, c'est que nous faisons très attention à ce que l'augmentation des recettes fiscales, notamment, corresponde à l'augmentation et n'évolue pas plus lentement que les dépenses courantes. Et en l'occurrence, ce budget démontre – et Madame THIBAUT l'a également dit – que cette hypothèse est totalement fautive. Cela n'est pas la cause. La cause de cette bonne épargne pendant des années, de cette bonne marge de manœuvre, c'est que oui, nous faisons attention, contrairement à vous, aux dépenses courantes et aux dépenses notamment de personnel qui représentent la grande partie de ces dépenses courantes.

Alors, du coup, quand on a deux hypothèses qui sont fautes, je ne vois pas comment on peut aller dans le bon sens. Et à ces deux hypothèses fautes répondent deux grandes orientations. Nous ne rentrerons pas aujourd'hui dans les orientations thématiques. Vous avez été élu démocratiquement par les Rosnéens, qui ont validé politiquement vos orientations. Il ne nous appartient pas d'en juger, ce sont les vôtres, mais néanmoins sur la globalité de ce que vous nous présentez, nous avons deux grandes orientations qui se dessinent et qui ne sont pas bonnes par rapport à ce budget 2023 que vous allez nous présenter dans quelques semaines.

La première, qui fait écho à la deuxième hypothèse dont j'ai parlé, c'est-à-dire ce problème d'augmentation plus rapide des dépenses – vous le reconnaissez, vous le dites en page 23 de votre rapport –, « *nos dépenses courantes progressent donc plus vite que nos recettes* ». Donc ne dites pas que c'est parce qu'il y avait des bonnes recettes fiscales avant, qu'il y avait une marge de progression, une marge de financement, une marge de manœuvre qui était forte. C'est parce que nous faisons attention. Cela n'est plus le cas.

Alors vous allez me dire : « Mais c'est faux, nos dépenses augmentent modérément ». Écoutez, prenons les dépenses de personnel. Vous avez affiché quelque chose d'assez clair, pour une fois, dans ce rapport sur la décomposition de l'augmentation de ces dépenses. Si nous prenons l'équivalent des effets des créations de postes en année pleine, 2022, plus les créations de postes 2023, c'est 800 K. 800 K d'augmentation, presque un million d'augmentation de dépenses de personnel, de postes nouveaux.

Comment on peut dire qu'on est attentif à l'augmentation des dépenses courantes et en même temps augmenter la charge et la masse salariale par des nouveaux postes de façon aussi forte ? C'est totalement inconscient. Et je passe sur ce que nous avons dit – parce que Madame THIBAUT l'a dit là, mais je suis content de l'entendre dire – les années précédentes, sur les différents budgets, mais aussi sur les comptes administratifs. Cette gabegie permanente du comité des fêtes permanent, de choses sur lesquelles vous êtes venus, notamment la publicité dans le *Rosny Mag*, notamment MusicOparc, qui sont des dépenses, alors qui étaient certes des choix politiques, mais qui vous ont conduit à augmenter de façon conséquente les dépenses courantes, font qu'aujourd'hui vous n'avez plus de marge de manœuvre.

Alors vous allez me dire, mais qu'est-ce qui me permet de vous le dire ? C'est simple, c'est vous qui le dites. Page 23, on a cette différence, ce résultat de ce que devrait être ce budget, cette orientation vers laquelle on tend en 2023, à la fin du budget 2023 si vous l'exécutez. C'est la diminution : on passe de 11 millions en 2020 à 3,7 millions fin 2023. Ce qui signifierait qu'en réalité vous avez obéré les capacités, les marges de manœuvre de la commune. Vous avez divisé par trois. Vous les avez divisées par trois. Cela s'appelle comment ça ? Cela s'appelle manger la grenouille.

Vous êtes en train de manger la grenouille. C'est cela l'orientation. C'est cela, ce budget 2023, c'est le budget d'une municipalité qui est en train de manger la grenouille. Sauf que vous, vous avez une particularité – et vous le mettez à plusieurs endroits dans votre budget, et on en reparlera peut-être au niveau du compte administratif –, c'est que la grenouille, vous la mangez, mais pas entièrement. C'est-à-dire vous la mettez dans votre bouche, il y a encore les pattes qui circulent dehors, parce que vous nous dites à chaque fois : « Oui, mais c'est uniquement dans le cas où on exécute le budget ». Ah bon ? Parce que vous nous présentez quelque chose, qui ne va pas être exécuté ? On vous l'a dit au dernier compte administratif. Évidemment, si on présente un budget, mais qu'on dit : « De toute façon, il nous restera de l'argent parce qu'on ne dépense pas », cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'on dit aux Rosnéens « on va faire », mais en réalité, on ne fait pas. C'est-ce que vous nous dites à plusieurs endroits dans ce rapport, sous réserve d'exécution budgétaire. Comment on peut dire cela à des Rosnéens ? Comment on peut dire cela aux parents d'élèves qui attendent les rénovations d'écoles ? Comment on peut dire cela à ceux qui attendent les rénovations de voiries ? Comment on peut dire cela aux différentes associations qui attendent la rénovation d'équipements ? On ne peut pas dire « on n'exécutera pas ».

Donc moi je prends les chiffres que vous nous donnez, et les chiffres que vous nous donnez montrent que budgétairement on va dans le mur, et je ne vois pas comment vous pouvez nous promettre un maintien du niveau d'investissement sur les années suivantes, alors que vous obérez votre capacité. Je rappelle juste que ces taux dits d'épargne brute (en gros, la marge de manœuvre, pour parler avec des mots simples), c'est ce qui vous permet de vous endetter. Et quand on arrive en fin 2023, en exécution de budget avec une marge de manœuvre, une épargne brute qui a diminué, qui a été divisée par trois en trois ans, quand vous allez voir une banque pour vous financer – parce que le recours à l'emprunt n'est pas interdit, en effet –, ce n'est pas la même chose. Votre marge de manœuvre n'est plus la même et les banques, pour prêter aux collectivités, c'est le chiffre qu'elles regardent. Et donc vous divisez par trois cette capacité que vous avez à investir dans l'avenir.

Cette orientation va de pair avec ce que vous nous présentez dans le budget d'investissement qui fait écho à votre mauvaise analyse en disant, finalement, tout ce que cela nous coûte, cette augmentation, cet investissement nécessaire, ces charges courantes, c'est à cause des nouveaux habitants. Mais c'est une erreur. Une erreur, et il n'y a qu'à regarder votre PPI. Soit dit en passant, je rejoins Madame THIBAUT, un PPI sans montant, je ne vois pas à quoi il sert. On nous dit « voilà, d'ici les trois prochaines années, on va dépenser entre 18 et 20 millions par an ». Point. On ne sait pas dans quels domaines. On ne sait pas pourquoi. On donne une liste à la Prévert, d'ailleurs qui est très contestable. On nous dit groupe scolaire Mermoz, d'accord, groupe scolaire Coteaux Beauclair (sauf erreur de ma part, il est terminé). Je ne vois pas pourquoi il serait dans le PPI entre 2023 et 2026.



Et puis, ce qui me permet de vous dire que votre postulat fondamental, c'est-à-dire le fait que la population augmente, vous fait faire des erreurs budgétaires, on y lit des choses très intéressantes. On nous dit rénovation des maternelles, secteur nord, augmentation des capacités scolaires, secteur sud. Je comprends que ce sont des études ou alors on anticipe donc une capacité scolaire. Je rappelle quand même qu'il y a une contradiction avec ce que nous avons vécu à la rentrée, où les parents se sont mobilisés contre les fermetures de classes. Cela veut dire que les poncifs qui sont les vôtres depuis le début du mandat, au sens où à cause de votre bétonnage (*inaudible*) des écoles sont faux. Faux, la preuve, nous étions en passe de fermer une classe en maternelle, ce qui veut dire que pendant huit ans, c'est-à-dire tout le cycle élémentaire, cette baisse d'effectifs va continuer et, à ma connaissance, il n'y a pas de projet urbain majeur dans cette zone.

Donc vos erreurs fondamentales, vos poncifs, qui renvoient toujours à ce que nous avons fait, aujourd'hui, vous font faire des erreurs graves. Et pourquoi je dis erreurs graves ? Parce qu'on a parlé – et les groupes politiques ont mentionné ces études qui ont été faites sur le groupe scolaire du Pré Gentil qui a besoin de rénovation –, mais en réalité, je ne vois pas comment vous pouvez dire et annoncer que vous allez procéder à ces rénovations puisqu'elles ne sont pas inscrites au PPI. Ces rénovations ne sont pas inscrites au PPI. Cela veut dire que pendant trois ans, vous n'avez pas prévu d'investissements majeurs sur ces écoles, mais vous nous annoncez des études.

Et puis il suffit de réfléchir un peu. Quand on connaît l'augmentation d'une population, quelle est finalement la grande conséquence ? Moi, j'ai essayé de réfléchir. Je me suis dit, quand une population augmente, quelle est la seule vraiment dépense contrainte qui augmente ? Eh bien c'est les écoles. C'est les écoles. Pourquoi ? Pour des raisons très simples : c'est que la scolarité est obligatoire et que c'est une compétence obligatoire des villes.

Donc, si on a vraiment une augmentation de population, oui, on crée des écoles, mais ce n'est pas le cas. Ce n'est pas le cas puisque, en réalité, cette erreur qui consiste à dire « la population augmente, on crée des écoles », c'est l'arbre qui cache la forêt parce qu'en réalité, ce qu'elles ont besoin, les écoles de Rosny, ce sont des rénovations, c'est de la restructuration. C'est ce que nous avons prévu dans le Plan écoles avant que nous perdions les élections et qui, évidemment, n'est pas dû à de nouvelles populations, mais au fait que – cela a été dit – l'obsolescence de certains bâtiments qui datent des années 60-70 fait que, eh oui, nous avons besoin de rénovations d'envergure, voire de reconstruction parfois, quand il s'agit de travaux très importants, et donc en rien d'augmentation de capacité, voire même d'inscrire dans le PPI des écoles qui sont déjà finies.

Bon, à part la seconde école, la seconde partie du groupe scolaire Simone Veil que nous avons prévu, l'achat du foncier – j'avais demandé à Monsieur BAKIR les éléments sur le montant précis qui était prévu –, aucune autre école, sauf erreur de notre part ou informations que nous n'ayons pas, n'est prévue à être construite. Donc, en réalité, ce vieil atavisme qui consiste à dire « vous nous coûtez cher » est totalement faux et vous fait faire des erreurs. Voilà pourquoi je pense que le temps de l'orientation du débat d'orientations budgétaires, ce n'est pas le temps d'aller voir le budget en précision, d'aller voir combien vous avez mis sur l'enfance, combien vous avez mis sur l'environnement, combien vous avez mis sur les commerces. C'est le temps de voir où on va. Et là on le voit, Monsieur le Maire, on ne va pas dans la bonne direction. Nous n'y allons pas, pas parce que vous ne le voulez pas, parce que vous vous cachez la réalité des choses pour des raisons que j'ignore.

Voilà pourquoi nous, nous tirons la sonnette d'alarme. C'est le moment de le faire dans le débat d'orientations budgétaires. Nous l'avons fait dans les deux derniers comptes administratifs, notamment en disant « attention, attention, votre niveau de vie ne correspond pas à celui de la commune ; attention, vos marges de manœuvre vont être obérées dans l'avenir ». Nous aurons l'occasion de revenir dans le budget sur chacun des points. Je terminerais en filant la métaphore, Monsieur le Maire. Vous savez, il faut faire très attention. Si on avale la grenouille, on s'étouffe.

## **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur ITZKOVITCH. J'aime bien les grenouilles. C'est très bon, mais je ne pense pas que nous avalions la grenouille. Nous avons d'autres chats à fouetter – c'est le cas de le dire – que d'avalier la grenouille.

Je voudrais simplement préciser aussi que si la population n'a peut-être pas augmenté sur ces créneaux-là, elle est en augmentation. Vous le savez bien puisqu'il y a un quartier neuf qui est en train d'être habité, qui s'appelle Coteaux Beauclair, avec quand même 1 300 logements et avec toute une population nouvelle qui est en train actuellement de prendre possession de ce quartier et d'arriver. Donc il fallait aussi...

## **Ivan ITZKOVITCH**

Mais l'école est finie, Monsieur le Maire.

## **Monsieur le Maire**

Oui, je sais bien. Je dis qu'il y a quand même cette arrivée de population qui n'était pas... Voilà, les délais de livraison ne sont pas encore finis, donc il y a encore une population nouvelle qui va arriver. Tout n'a peut-être pas forcément été bien analysé au préalable.

Je vais donner la parole maintenant à Madame VAVASSORI, pour la majorité.

## **Patricia VAVASSORI**

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames et messieurs Rosnéens,

Tout d'abord, permettez-moi, au nom de l'ensemble de la majorité municipale de remercier Monsieur Pierre MANGON pour la présentation de son rapport d'orientations budgétaires. Nous remercions également les services qui nous ont accompagnés dans la rédaction de celui-ci et qui nous accompagnent d'ores et déjà dans la réalisation des objectifs présentés.

Le débat d'orientations budgétaires est, avec le vote du budget, un temps fort de la vie de notre assemblée communale. Il définit les priorités de la majorité pour notre Ville dans un contexte national et international de forte tension économique, avec une inflation qui atteint des niveaux records et alors que de nombreuses villes ont recours à l'augmentation de la pression fiscale ou encore à la diminution des services publics rendus.

Notre majorité, fidèle aux engagements pris par Monsieur le Maire devant les Rosnéens, a fait le choix, d'une part, de ne pas augmenter les impôts et, d'autre part, de maintenir un service public de qualité. Là sont les deux priorités de notre majorité.

La situation financière de Rosny-sous-Bois demeure saine.

La forte évolution démographique et des infrastructures scolaires vieillissantes exigent que nous maintenions un important effort sur le Plan écoles, notamment avec la finalisation des études pour l'extension du groupe scolaire Pré Gentil ou encore les premières acquisitions foncières pour la phase 2 de Simone Veil. Une attention particulière sera maintenue quant à l'entretien de l'existant.

Au-delà de la contrainte liée au Plan écoles, le marqueur principal de la volonté municipale reste tourné vers la défense du cadre de vie. Nous poursuivons le Plan lumière de transition vers l'éclairage LED. Nous accentuerons nos efforts en termes de renaturation, de désimperméabilisation et de création d'îlots de fraîcheur. Nous lancerons avec GPGE la phase 2 du parc Nature.

Nos efforts en termes de cadre de vie passeront également par une attention particulière à la sécurité. Ainsi, nous poursuivons le déploiement de la vidéoprotection et nous renforcerons les équipements de la police municipale afin d'accompagner l'extension de leurs horaires de service.

Nous maintiendrons nos efforts en termes de lien social avec l'ouverture d'une maison médicale de garde, avec le lancement des travaux de modernisation de l'accueil de l'Hôtel de Ville et du

centre municipal de santé. Nous déploierons de nouveaux équipements sportifs de proximité. Nous préparerons la rénovation des terrains de tennis et rénoverons le terrain de foot de Letessier. Nous moderniserons le matériel culturel d'animation. Nous continuerons de proposer des animations de qualité sur l'ensemble de la ville et pour les Rosnéens de tous âges.

Vous l'aurez compris, en 2023, la majorité municipale s'engage de nouveau à fournir un service public de qualité dans une ville au cadre de vie préservé. En dépit du contexte économique national hautement contraint, notre budget 2023 nous permettra de poursuivre le déploiement d'une politique communale respectueuse de nos engagements et priorités de mandat.

Enfin, et j'en terminerai ainsi, sans obligation légale et par tradition à Rosny-sous-Bois, le débat d'orientations budgétaires était l'occasion de donner la parole aux Rosnéens. Les questions posées, pour l'essentiel légitimes, avaient pour leur très grande majorité peu de liens avec les orientations budgétaires de la Ville. Comme vous l'a indiqué Monsieur le Maire, dans un souci de clarification et de lisibilité, la majorité municipale a fait le choix d'innover en permettant à chaque Rosnéen de poser, à distance, ces questions relatives aux orientations budgétaires sur une durée d'une semaine.

De plus, nous avons fait le choix que les Rosnéens puissent, une fois par an, poser leurs questions d'ordre général sur la gestion communale au cours d'un Conseil municipal dédié en dehors du débat d'orientations budgétaires.

Je vous remercie pour votre attention. Monsieur le Maire, je vous rends la parole.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame VAVASSORI. Donc, maintenant, nous avons deux temps. Tout d'abord la prise d'acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour le budget et ensuite l'approbation du rapport des orientations budgétaires.

Pour cela, je vous propose de reprendre votre écran pour voter.

**Magalie THIBAUT**

Excusez-moi, Monsieur le Maire. Sur la tablette, nous devons prendre acte que le débat s'est tenu. Nous devons ensuite délibérer sur le rapport.

**Monsieur le Maire**

Oui.

**Magalie THIBAUT**

Sur la tablette, il n'y a pas deux votes là. Il n'y en a qu'un, c'est cela ?

**Monsieur le Maire**

Oui, il n'y en a qu'un.

**Magalie THIBAUT**

Oui, mais cela nous pose problème. De toute façon, normalement, le vote de la tablette ne doit pas être comptabilisé puisqu'il n'est pas au Règlement intérieur. Donc je propose que nous fassions un vote à main levée...

**Monsieur le Maire**

Main levée, oui.

**Magalie THIBAUT**

...où la première c'est que nous prenons acte et la deuxième c'est que chaque conseiller municipal s'exprime sur le rapport.

**Monsieur le Maire**

Oui, oui, bien sûr. Mais pour une prise d'acte, il n'y a pas de vote, Madame THIBAUT.

**Magalie THIBAULT**

Oui, d'accord, mais je préfère, sur le rapport d'orientations budgétaires, que cela se fasse à main levée.

**Monsieur le Maire**

Oui, mais il n'y a pas de vote. On peut en faire un, mais... Donc, prise d'acte, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Ivan ITZKOVITCH**

Non, non, c'est une prise d'acte.

**Monsieur le Maire**

La prise d'acte, oui, il n'y a pas besoin de vote, mais Madame THIBAULT demande une prise d'acte. Donc nous votons maintenant pour l'approbation du débat.

**Magalie THIBAULT**

C'est ce que je viens de vous dire.

**Monsieur le Maire**

C'est cela.

**Ivan ITZKOVITCH**

C'est ce qui vient de vous être dit, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire**

Ah, c'est cela. Vous voyez, Monsieur BÉAL a dit que j'étais dans le coma...

**Ivan ITZKOVITCH**

Cela ne figure pas dans l'ordre du jour. C'est pour cela que ça vous a été dit.

**Magalie THIBAULT**

Oui.

**Monsieur le Maire**

Donc nous devons voter pour le débat sur les orientations budgétaires, donc vous pouvez voter.

Cela apparaît sur la tablette. Par contre, je ne sais plus si j'ai enregistré ou pas.

**Ivan ITZKOVITCH**

Monsieur le Maire, attention. Clairement, attendez juste avant de voter parce que, sur la tablette, il est marqué « Débat sur les orientations budgétaires ».

**Monsieur le Maire**

Oui.

**Ivan ITZKOVITCH**

Madame THIBAULT vient nous expliquer, à mon avis très clairement...

**Monsieur le Maire**

Ah d'accord, d'accord, d'accord.

**Ivan ITZKOVITCH**

...qu'il faut distinguer la prise d'acte sur le débat...

**Monsieur le Maire**

Tout à fait, et le débat.



**Ivan ITZKOVITCH**

...et le vote du rapport. Or, sur les tablettes, peut-être par une erreur de plume, il n'est pas marqué « Vote sur le rapport ».

**Monsieur le Maire**

Ah d'accord.

**Ivan ITZKOVITCH**

Il y a marqué « Vote sur le débat ». Donc nous sommes d'accord que nous votons sur le rapport ?

**Monsieur le Maire**

Oui, oui. Nous pouvons voter à main levée.

**Ivan ITZKOVITCH**

Je pense qu'il faut voter à main levée...

**Monsieur le Maire**

Si vous le souhaitez, d'autant plus qu'il n'y a pas d'obligation.

**Ivan ITZKOVITCH**

...parce que l'item sur la tablette est mal indiqué. Pour éviter toute confusion.

**Monsieur le Maire**

OK, cela marche.

Donc approbation du rapport des orientations budgétaires : qui s'abstient ? Qui vote contre ?  
Donc, cela fait 13 contre.

**Patricia VAVASSORI**

13 contre et 28 pour.

**Éric BÉAL**

Excusez-moi, vous avez enregistré le départ de Madame SEBAN ?

**Monsieur le Maire**

Oui, mais elle n'a pas donné de procuration.

**Patricia VAVASSORI**

Donc c'est 27, merci Monsieur BÉAL.

**- Prise d'acte de la tenue du débat**

**PRISE D'ACTE**

**41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme SEBAN, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL



- **Rapport sur les orientations budgétaires adopté par 27 voix pour et 13 votes contre (R.E.S. – URAM)**

<b>SUFFRAGES EXPRIMES</b>	<b>40</b>
<b>POUR</b>	<b>27</b> M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT,
<b>CONTRE</b>	<b>13</b> M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

## 14. DECISIONS MUNICIPALES

**Monsieur le Maire**

Nous avons maintenant les décisions municipales, après les questions du public.

Donc la liste des décisions. Y a-t-il des remarques ? Monsieur BÉAL.

**Éric BÉAL**

Pardonnez-moi, vous pouvez me donner trente secondes pour que je retrouve le document ? Parce que là sinon je suis perdu.

**Monsieur le Maire**

Oui.

**Éric BÉAL**

Merci.

**Monsieur le Maire**

Oui, ce n'est pas grave. Madame ZERROUR ?

**Salima ZERROUR**

Monsieur le Maire, en attendant, vous avez oublié de répondre à la question « Est-ce que vous comptez augmenter le tarif des cantines pour 2023 ? ». C'est une question que ma collègue vous a posée tout à l'heure et vous avez oublié ou omis d'y répondre.

**Monsieur le Maire**

Eh bien je vous dis non, ce n'est pas prévu.

Monsieur BÉAL, vous avez retrouvé votre question ?

**Éric BÉAL**

Oui, oui. Deux choses. La première, c'est une remarque.

Vous savez, j'ai pris l'habitude de faire une liste dans les décisions, savoir à qui la municipalité octroyait des facilités pour des réunions, etc. pour une activité associative. Là, j'ai noté qu'il y avait effectivement un grand nombre...

Alors, j'ai mélangé les décisions qui avaient donné à certaines associations le droit d'utiliser une salle ou bien une installation municipale au long de l'année, et puis les décisions ponctuelles demandées par telle ou telle association d'utiliser une réunion pour un jour, une heure précise.

Bon, je note qu'il y a quand même 5, 10, 15, 20, 26 associations qui en ont bénéficié ce mois-ci. C'est un bon taux. Simplement, je note quand même qu'il y a entre les syndicats, donc des gens qui payent, des gens qui normalement louent une salle, entre les syndicats et les personnes individuelles, eh bien il y a à peu près le même nombre (j'en compte exactement le même nombre), donc il y a autant – comment dirais-je ? – de possibilités pour des personnes privées qui louent une salle à Rosny (donc cela fait une rémunération pour la municipalité, certes), mais vous octroyez là très concrètement, factuellement, autant de possibilités à d'autres instances, d'autres organisations que les associations, de bénéficier d'une salle.

Je trouve que c'est un peu exagéré, d'autant plus que j'ai eu une petite aventure personnelle il y a quelques semaines. Je cherchais la salle d'une association dans laquelle j'ai une activité. Je croyais à l'époque, à ce moment-là, qu'il s'agissait de la salle de la maison des associations. J'ai donc frappé à la porte. C'était un samedi après-midi. J'ai trouvé une dame que je ne connaissais pas, qui m'a fait des grands signes. Non, non, il n'y a personne, etc. Je n'ai pas bien compris ce qui se passait. En tout cas, j'ai compris une chose, c'est qu'il y avait quelqu'un dans cette salle. Elle était fermée. Je n'ai pas pu rentrer. On ne m'a pas ouvert la porte. Et puis j'ai retrouvé l'association en question dans une salle privée, parce qu'elle ne pouvait pas – comment dirais-je ? – utiliser la salle qui, officiellement, lui avait été donnée, qui se trouvait beaucoup trop loin pour un certain nombre de gens.

Moi, j'aimerais bien que, en conclusion, cette gestion des salles de la mairie soit un petit peu plus claire.

Je rajoute autre chose d'ailleurs, mais que j'ai déjà dit dans les années précédentes. Je ne comprends pas pourquoi, contrairement à d'autres communes, les préaux de nos écoles sont apparemment complètement interdits, qu'il ne soit pas possible pour une association d'utiliser soit une cour d'école, soit un préau. Je ne parle pas des salles de classe, évidemment. Là, cela poserait de gros, gros problèmes, mais les préaux sont quand même des lieux accueillants qui ne sont jamais utilisés en week-end. Je trouve cela dommage. Il y a des associations qui pourraient l'utiliser de façon positive et augmenter l'activité associative au sein de notre commune. Voilà, sur ce point-là j'ai terminé.

Je me permets de vous poser une question sur la décision 535-2022, je vous prie, dont je lis le titre : « *Fixation du plancher et du plafond pour le calcul des participations familiales des établissements d'accueil collectif non-permanent, d'accueil familial non permanent, des multi accueils fixes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023* ».

Personnellement, Monsieur le Maire, j'aurais apprécié que cette décision soit mise au programme d'un Conseil municipal et que nous puissions aborder le sujet. La fixation de tarifs que ce soit pour des activités, que ce soit pour la cantine, que ce soit pour un accueil familial d'enfants, multi accueils, etc. Il s'agit donc de tout petits. Je pense qu'il s'agit d'un service public ou d'un service qui est rendu par des associations ou des entités privées, mais c'est quand même du service public, au nom de la commune. J'aurais souhaité que cela puisse donner lieu à un débat. Que l'on sache exactement quels étaient non seulement les tarifs proposés. Là, à moins que je n'aie pas les yeux en face des trous, je ne les vois pas, donc ils ne nous sont pas donnés. Et par ailleurs, cela aurait pu être un débat intéressant pendant lequel vous nous auriez présenté, c'est pareil, votre vision sur ce type de service public. Je le regrette.

**Monsieur le Maire**

Ce sont des tarifs imposés par la CAF.

**Éric BÉAL**

Eh bien écoutez, très bien, mais comme ce n'est pas...

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas précisé, donc je vous le précise. C'est marqué ? Je n'ai pas lu la décision. Alors, attendez... Voilà, c'est cela : « *Considérant qu'il convient d'appliquer le nouveau barème des participations familiales à la CAF à compter du 1er janvier 2023* ». Voilà, donc ce sont des barèmes CAF.

**Éric BÉAL**

Oui, ce sont des barèmes, mais il y a derrière des participations qui sont modulables, avec une politique municipale possible en fonction d'un quotient familial. D'ailleurs c'est pour moi l'occasion de vous rappeler que j'ai demandé à plusieurs reprises une discussion sur la construction du quotient familial ou sa révision, etc., et pour l'instant je ne crois pas avoir été entendu.

**Monsieur le Maire**

Je vous entends aujourd'hui. Madame VENTURA, vous voulez peut-être répondre ?

**Catherine VENTURA**

Oui, pour les préaux, je ne pourrai pas répondre, mais par contre je vais pouvoir répondre concernant les associations et la maison des associations. Alors, tout d'abord en rappelant qu'il n'y a pas de nécessité de décision pour les réunions et les AG suite à la délibération de 2011. Concernant la salle de la maison des associations, le samedi après-midi elle est actuellement mise à disposition de deux associations, une avec une association avec un public en situation de handicap, la deuxième ce sont avec des enfants qui font une activité qui nécessite beaucoup de calme, donc elles sont attribuées cette année par convention à deux associations qui nécessitent du calme. C'est aussi pour cela qu'ils vous ont certainement fait signe.

Ensuite, je voulais rappeler qu'il y avait eu une commission culture sport et associations le 24 octobre à 18 h 30. Nous vous avons attendu. Enfin, nous avons attendu les membres de votre équipe et nous n'avons vu personne. Donc c'est vrai que si vous vouliez parler de mise à disposition, critérisation, subventions, convention, cette commission, elle était prévue pour cela et c'était à l'ordre du jour. Madame JACAMENT, par exemple, qui était là, peut en témoigner puisqu'elle y a assisté. Merci.

**Monsieur le Maire**

OK, très bien. Merci pour cette réponse. D'autres remarques ?

Non, donc nous prenons acte de ces décisions municipales.

## **PRISE D'ACTE**

**PRISE D'ACTE**

**40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. ARCELUZ, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme BAUBRY, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. PERNES, Mme PELLEN, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

## QUESTIONS POSEES PAR DES ROSNEENS

### **Monsieur le Maire**

Nous allons maintenant passer aux questions des Rosnéens. Patricia VAVASSORI va lire les questions et j'apporterai les réponses, comme cela était le cas lors des questions orales du public. Et les questions ne donnent pas lieu à débat. Pour répondre à Monsieur ITZKOVITCH tout à l'heure, tout est clair et tout est transparent.

Donc il y a 22 questions qui vous ont été adressées. Tout était très clair.

### **Ivan ITZKOVITCH**

Monsieur le Maire, vous dites : « pas de débat ». Vous m'interpelez.

### **Monsieur le Maire**

Non, non, je dis que...

### **Ivan ITZKOVITCH**

Personne ne peut dire aujourd'hui...

### **Monsieur le Maire**

Non, mais...

### **Ivan ITZKOVITCH**

Je suis désolé...

### **Monsieur le Maire**

Les questions vous ont été envoyées, donc il n'y a pas...

### **Ivan ITZKOVITCH**

Personne ne peut nous dire...

### **Monsieur le Maire**

Il n'y a pas eu de censure. C'est ce que je voulais dire.

### **Ivan ITZKOVITCH**

...qu'on a reçu toutes les questions. Mais je ne sais pas.

### **Monsieur le Maire**

Je vous le dis.

### **Ivan ITZKOVITCH**

Qui me dit que... Non, mais vous, la main sur le cœur, c'est une chose.

### **Monsieur le Maire**

Cela n'aurait aucun intérêt de censurer. Vous verrez qu'il y a certaines questions qui sont...

*[brouhaha]*

### **Ivan ITZKOVITCH**

Sauf sur des questions gênantes.

### **Monsieur le Maire**

Venez lundi à la Direction de la communication. Ils vous donneront justement tout le listing des questions. Vous verrez bien que tout est conforme.



**Ivan ITZKOVITCH**

Non, mais Monsieur le Maire, c'est des principes de transparence de base. Quand on ne peut pas voir, on ne sait pas ce qu'il y a.

**Monsieur le Maire**

C'est pour cela que je vous le dis. Je vous le confirme.

**Ivan ITZKOVITCH**

Non, mais aujourd'hui ne dites pas que c'est transparent.

**Monsieur le Maire**

Je vous le confirme.

**Ivan ITZKOVITCH**

Aujourd'hui, vous nous avez transmis les questions. Nous ne savons pas si vous avez transmis tout.

**Monsieur le Maire**

Eh bien, oui.

**Ivan ITZKOVITCH**

Sauf, je vous dis, les collectifs ou citoyens qui nous ont transmis les questions aux groupes d'opposition, sinon nous n'avons pas capacité de contrôler. Or, le principe de la transparence c'est qu'on peut contrôler ce qui se passe. Aujourd'hui, même si les questions étaient, de votre sens, de piètre qualité, quand dans la salle quelqu'un se posait des questions, on savait si c'était un militant de l'URAM qui posait la question. On le savait.

**Monsieur le Maire**

Très bien.

**Ivan ITZKOVITCH**

Aujourd'hui, nous ne le savons pas et nous ne savons pas si des questions ont été écartées.

**Monsieur le Maire**

Je vous propose d'aller à la Direction de la communication lundi, comme cela vous verrez que tout est transparent. Voilà.

**Ivan ITZKOVITCH**

Ne reprenez pas le débat sur l'administration. C'est vous le chef de la collectivité.

**Monsieur le Maire**

Nous n'avons rien censuré, Monsieur.

**Ivan ITZKOVITCH**

L'administration fait son travail et fait ce que le politique lui dit. Voilà, l'administration est irréprochable. Elle n'a rien à voir dans cette histoire-là.

**Monsieur le Maire**

Soyez persuadé que rien n'a été censuré. Vous verrez qu'il y a des questions qui sont très diverses et multiples. Allez, Madame ZERROUR. Après, nous allons commencer.

**Salima ZERROUR**

Oui, Monsieur le Maire, justement, puisque pour vous, vous maintenez qu'il y a débat, il y a pas mal de questions sur lesquelles on a posé en débat, via ma collègue Magalie, notamment sur la demande d'aide pour les victimes du séisme Turquie-Syrie.

**Monsieur le Maire**

Nous verrons au prochain Conseil.

**Salima ZERROUR**

Pareil pour les effectifs de catégorie C, vous n'avez pas répondu non plus.

**Monsieur le Maire**

Ce sera à l'occasion du prochain Conseil municipal. Nous n'allons pas mettre la subvention aujourd'hui, donc ce sera à l'occasion du prochain conseil. Madame VAVASSORI.

**Patricia VAVASSORI**

Je vais vous faire lecture de la première question.

*Chers membres du Conseil municipal, je suis un citoyen intéressé par l'avancement des travaux de rénovation du gymnase Lavoisier qui accueille le club du SOR handball ainsi que la plupart des activités sportives (handball, pardon) pour le collège Saint-Exupéry. À l'orientation budgétaire de 2021, une enveloppe de 1,1 million avait été allouée à la réhabilitation du complexe sportif, mais jusqu'à présent il n'y a eu aucun progrès visible sur la partie gymnase alors que la partie dojo a été rénovée. Je suis particulièrement préoccupé par le fait que le toit du gymnase laisse passer l'eau à la moindre pluie, que les tribunes restent plus que sommaires pour l'accueil du public lors des matchs, que les vestiaires et sanitaires sont extrêmement vétustes et aucune toilette n'est accessible pour le public lors des matchs.*

*Je voulais donc vous poser les questions suivantes :*

- Quelle est la raison du retard dans le démarrage des travaux malgré le vote du budget il y a deux ans ?*
- Pourriez-vous me fournir le montant alloué et restant pour cette rénovation et le calendrier des travaux prévus ?*

*Je vous remercie pour votre temps et votre considération de cette question importante pour la communauté.*

**Monsieur le Maire**

Le coût des études a bien été inscrit au budget primitif 2021, mais les besoins criants en matière scolaire ont mobilisé à la fois de nos agents et nos finances. Nous allons revisiter en 2023 notre PPI. N'y voyez pas une promesse, mais la volonté de redéfinir nos priorités à la lumière de l'état du patrimoine dont nous avons hérité.

C'est dans ce cadre qu'une réflexion est lancée sur la construction d'un nouveau groupe scolaire sur le site de l'accueil et de loisirs La Justice. Le foncier sur le secteur étant très contraint, une étude de faisabilité sera réalisée concernant un bâtiment qui viendra embrasser le gymnase Lavoisier, engageant donc sa rénovation de facto.

Au niveau du calendrier, le retour de cette étude vous sera annoncé. Cependant, dans l'attente des travaux de réhabilitation, les spectateurs peuvent utiliser les toilettes du dojo et des tapis muraux pour la sécurité ont été commandés et sont en attente de livraison.

Madame VAVASSORI.

**Patricia VAVASSORI**

Je vais vous faire lecture de la deuxième question.

*Monsieur le Maire, la commission d'enquête vient de confirmer son avis négatif à l'extension de Rosny 2. C'est une très bonne nouvelle, que vous semblez regretter en annonçant par voie de presse vouloir travailler avec Rosny 2 pour, in fine, faire aboutir le projet. Alors que nos villes de banlieue essaient de trouver des solutions pour dynamiser les commerces de proximité et vitaliser les centres-villes, Rosny avait adopté la définition d'une zone où elle avait un regard sur l'installation des commerces et veillait ainsi une offre diversifiée.*

*Nous avons eu la surprise de constater que quatre enseignes de pompes funèbres se sont installées à Rosny, dont trois en centre-ville. Serait-ce votre contribution sur le débat à l'accompagnement de la fin de vie ? Pourriez-vous expliciter votre vision sur ce qu'est le dynamisme du commerce de proximité et pourquoi vous tenez absolument à augmenter de 50 % la surface commerciale de Rosny 2 avec les nuisances prévisibles et à contre-courant de la tendance actuelle qui s'attache à lutter contre le dérèglement climatique et améliorer le bien vivre des habitants ?*

*Je vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.*

**Monsieur le Maire**

Je le rappelle, nous sommes réunis ce matin pour débattre des orientations budgétaires. Cette question ne rentre pas dans ce cadre, mais nous allons apporter une réponse.

Il est grand temps de cesser d'opposer systématiquement les acteurs et habitants de la ville. En effet, le centre commercial Rosny 2 Westfield est un important et utile vivier d'emplois. À sa création, on nous promettait la mort du commerce du centre-ville. Plusieurs décennies plus tard, on constate que ce n'est fort heureusement pas le cas. Une vraie énergie existe entre les commerces de ville et les ensembles commerciaux. Arrêtons d'agiter les peurs de chacun, et œuvrons à ce que les projets de développement économique puissent être respectueux du cadre de vie et de l'environnement.

Concernant l'installation – et c'est ce que nous avons demandé justement à Westfield – des pompes funèbres en centre-ville, sachez que cela n'a pas été mon souhait. Cette installation de nature privée s'est imposée à nous, à l'instar de bien d'autres villes. Même des territoires identifiés comme particulièrement bien protégés ont pu connaître le même type d'installation récente. Je pense notamment au centre-ville de Saint-Germain-en-Laye.

**Patricia VAVASSORI**

Troisième question.

*Monsieur le Maire, pour votre élection, vous aviez fusionné votre liste avec celle de Monsieur CAREL dont on se souvient du slogan « Rosny sous béton, c'est non ». Un moratoire avait été promis. Or, depuis votre élection, le bétonnage de la ville ne cesse de progresser et les promoteurs restent très actifs à Rosny.*

*Je souhaiterais connaître vos intentions sur la deuxième partie du mandat et connaître le commentaire de Monsieur CAREL, que – je l'espère – vous laisserez répondre, sur ce qu'il promettait et sur ce qu'il fait réellement.*

*Dans l'attente de connaître votre réponse, je vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.*

**Ivan ITZKOVITCH**

Monsieur le Maire...

**Monsieur le Maire**

Oui ?

**Ivan ITZKOVITCH**

Le groupe URAM s'en va. Cela n'a aucun sens, une réponse comme cela à une séance qui n'a aucune valeur ajoutée. Autant répondre et publier la réponse sur Internet, ce serait très bien.

**Monsieur le Maire**

Mais je réponds quand même, par politesse.

**Ivan ITZKOVITCH**

En tout cas, on estime, le groupe URAM, que ce débat n'a aucun sens.

**Monsieur le Maire**

Très bien.

**Ivan ITZKOVITCH**

Les conditions ne sont pas respectées. Nous quittons la salle.

**Monsieur le Maire**

Très bien.

**Magalie THIBAULT**

Même position pour le groupe RES. Nous n'assisterons pas à ce simulacre de démocratie.

**Monsieur le Maire**

Très bien, bien sûr. Eh bien écoutez, je réponds quand même, par politesse eu égard aux personnes qui ont posé les questions.

Monsieur CAREL n'est malheureusement pas disponible aujourd'hui pour des raisons personnelles, donc il ne pourra évidemment pas répondre à ce questionnement.

Pour revenir au fond de la question, j'aimerais rappeler que le débat d'orientations budgétaires n'est pas une tribune politique. Néanmoins, sur ce prétendu maintien du bétonnage, il faut bien avoir conscience que si plusieurs projets ont pu être complètement arrêtés par moi-même, d'autres étaient déjà trop engagés.

En complément, et là nous sommes bien sur le DOB, nous avons et nous continuons d'aménager et de préserver de nombreux espaces verts, dont des îlots de fraîcheur. Je tiendrais toutefois à signaler que sur le secteur Pré Gentil nous ne pouvons pas exactement dire que le Conseil départemental – c'est dommage que Madame THIBAULT soit partie –, via son office HLM Seine-Saint-Denis Habitat, soit le meilleur des alliés dans notre effort de dédensification, puisque plusieurs projets sont à l'œuvre actuellement.

Madame VAVASSORI.

**Patricia VAVASSORI**

Quatrième question.

*Priorité budgétaire. Quels sont les grands projets et les priorités de la collectivité pour l'année en cours et les années à venir ?*

**Monsieur le Maire**

Elles ont déjà été présentées d'ailleurs, dans l'intervention de Monsieur MANGON et nous en avons débattu.

**Patricia VAVASSORI**

Cinquième question, équilibre budgétaire.

*Comment la collectivité compte-t-elle maintenir un équilibre entre les dépenses et les recettes ?*

**Monsieur le Maire**

La réponse a été apportée dans le document présenté, mais je redis que ce sera sans hausse de notre part du taux de fiscalité. Pour le reste, nous ne sommes pas maîtres de nouvelles décisions arbitraires de l'État, et donc de nouvelles causes exogènes de dégradation des comptes des collectivités territoriales dans son ensemble. Mais comme toujours, nous saurons franchir tous les obstacles qui vont se dresser devant nous.

**Patricia VAVASSORI**

Sixième question, investissements.



*Quels sont les investissements prévus dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des infrastructures, etc. ?*

**Monsieur le Maire**

Pour la santé, nous préparons par exemple la rénovation complète du CMS. Pour l'éducation, création de l'école maternelle Mermoz et accueil de loisirs Mermoz, réhabilitation du groupe scolaire du Pré Gentil, rénovation maternelle Bois-Perrier, réfection des fenêtres à l'école élémentaire Raspail, renouvellement de mobilier scolaire, aménagement de la cour des Boutours, poursuite du Plan écoles numérique. Pour les sports, remplacement de la moquette du terrain sur le stade Letessier. Pour la culture, finalisation de la rénovation de la médiathèque Yourcenar. Pour l'accueil citoyen, GRU et modernisation de l'accueil. Quant aux infrastructures, le terme est très générique, mais pour parler des espaces publics, nous prévoyons notamment la rénovation de la rue Hussenet et la poursuite du Plan lumière.

**Patricia VAVASSORI**

Septième question, fiscale.

*Comment la collectivité compte-t-elle gérer les déficits budgétaires et les dettes accumulées ?*

**Monsieur le Maire**

Il a déjà été répondu à cette question dans la présentation faite par Monsieur MANGON, mais pour rappel, d'abord, nous ne connaissons pas de déficit budgétaire, contrairement à l'État.

Quant à notre dette, laquelle résulte essentiellement d'un manque d'anticipation des précédents maires – il convient de le rappeler –, elle est couverte par notre épargne brute.

**Patricia VAVASSORI**

Huitième question, transparence.

*Comment la collectivité garantit-elle la transparence dans la gestion budgétaire et la participation des citoyens au processus décisionnel ?*

**Monsieur le Maire**

S'agissant de la transparence, ce débat est une première très bonne réponse. En complément, tous nos supports budgétaires sont disponibles sur le site Internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur. Il s'agit du ROB, du BP et du CA. Le PowerPoint diffusé ce jour sera ainsi accessible en ligne dans le courant de la semaine prochaine.

Quant à la participation citoyenne au processus décisionnel, la question ne relève pas du DOB, mais l'exercice que nous menons à cet instant précis participe à la démarche. Ensuite, nous avons été élus pour gérer la Ville, donc bien évidemment la décision finale, après concertation au besoin, nous revient.

**Patricia VAVASSORI**

Neuvième question, évaluation.

*Comment la collectivité évalue-t-elle l'efficacité et l'impact de ces dépenses sur la vie quotidienne des citoyens ?*

**Monsieur le Maire**

Si de tels outils n'ont jamais été généralisés à Rosny, si la critérisation et l'analyse des chiffres présentent des avantages, pour ma part, je préfère l'humain aux chiffres. En complément, on administre une ville en responsabilité et non pas pour tel ou tel Rosnéens, mais pour tous les Rosnéens. Certains sont sportifs, d'autres moins. Certains ont besoin de soins, d'autres pas du tout. Certains ont besoin de crèches ou d'écoles, d'autres ont passé le cap de la vie, du moins en l'attente de la venue de leurs petits-enfants. Tout est question d'équilibre et de perception individuelle et non de chiffres.

Même si nous n'avons plus forcément le quorum, nous continuons par respect aux questions qui ont été posées. Il n'y a pas de vote de toute manière.

**Patricia VAVASSORI**

Tout à fait, Monsieur le Maire. Dixième question, collaboration.

*Comment la collectivité travaille-t-elle avec les autres niveaux du Gouvernement et les partenaires locaux pour maximiser l'utilisation des ressources budgétaires ?*

**Monsieur le Maire**

Vrai sujet d'orientations budgétaires. Même si la réalité des décideurs est celle de la diminution des ressources disponibles, comme cela a été présenté par Monsieur MANGON, nous multiplions nos rencontres et nos bonnes relations avec tous nos partenaires, même ceux qui entendent nous fermer la porte pour de pures raisons politiciennes.

La mutualisation avec l'EPT est évidemment une option forte que nous tentons de développer, mais il n'est pas toujours aisé de trouver le consensus entre l'ensemble des collectivités. Pour preuve, la contestation en cours de la part d'une commune sur l'augmentation du FCCT des villes. En orientation, je peux aussi vous annoncer ma décision de recruter un responsable cofinancement, afin de maximiser la mobilisation des subventions en investissement, mais aussi en fonctionnement lorsque cela existe.

**Patricia VAVASSORI**

Onzième question.

*Depuis la destruction du local de RosnyCyclettes par incendie l'été dernier, la Ville de Rosny a mis à notre disposition un local au stade Girodit pour entreposer quelques outils. Cette mise à disposition prendra fin en juin 2023. Malgré de nombreuses recherches, l'association ne parvient pas à trouver un local sur la commune.*

*En décembre, nous avons proposé l'idée d'installer, avec des cofinancements possibles, un modulaire dans l'enceinte du stade Girodit, mais nous avons reçu une réponse négative au motif qu'aucun budget ne pouvait être dégagé pour concevoir un tel espace.*

*Pourtant, RosnyCyclettes est une association autant engagée qu'utile. Nous participons aux événements municipaux, à l'expérimentation du savoir rouler dans les classes de CM2 et les Rosnéens apprécient nos ateliers, cours de vélo et balades. L'axe 2 du Plan vélo prévoit aussi un soutien à la mise en place d'ateliers d'auto-réparation vélo.*

*Monsieur le Maire, vous portez un intérêt particulier pour les initiatives écologiques et citoyennes. Pourquoi ne pas porter au débat l'aide à l'investissement qui permettrait à RosnyCyclettes de s'installer de façon pérenne au stade Girodit ou du foncier disponible ?*

**Monsieur le Maire**

La Ville est engagée dans le développement des circulations douces sur le territoire et l'association RosnyCyclettes a toute sa place dans ce dialogue au sein de notre Ville. Ses actions sont multiples et touchent des publics très variés, scolaires ou citoyens. La Ville est venue en aide à l'association dès cet été lorsqu'elle a rencontré des difficultés avec ses locaux.

Les élus se sont mobilisés avec les services municipaux pour envisager différentes solutions et Madame VAVASSORI a personnellement répondu aux demandes de l'association dans un courriel en date du 26 janvier dernier. Par ailleurs, les abords du stade Girodit seront fortement impactés par les travaux de la ligne 15, nous obligeant à nous interroger sur les usages et l'organisation de ce site.

Plusieurs projets sont à l'étude. Il est aujourd'hui difficile de nous projeter sur des propositions qui en sortiront, mais je pense, Madame VAVASSORI, que vous aurez un échange avec RosnyCyclettes à cet effet.

## **Madame VAVASSORI**

Oui, tout à fait. Enfin, je suis assez surprise par cette question, car le dialogue est très ouvert et en toute transparence, et très régulier avec l'association RosnyCyclettes, qui est d'ailleurs consultée à chaque requalification de voirie. Mais bon...

Douzième question.

*Comme l'ensemble des citoyens au niveau national, les Rosnéens sont toujours plus nombreux à souhaiter se déplacer à vélo et notre ville, traversée par une autoroute, aménagée pour le tout voiture est engorgée par la circulation automobile, comme ses voisines, se doit de garantir la sécurité de ce mode de déplacement bon pour la santé et la planète.*

*La sécurisation des déplacements à vélo passe par différentes mesures, dont l'aménagement de bandes et pistes cyclables dans les rues et axes routiers fait partie.*

*Monsieur le Maire, avec quel budget comptez-vous répondre aux besoins de sécurisation des usagers du vélo, de plus en plus nombreux sur la ville ? Pour quelle raison l'aménagement de l'avenue de la République et du boulevard Alsace Lorraine n'a pas été mené et pourquoi n'apparaît-il pas au budget 2023 ?*

## **Monsieur le Maire**

Le Plan vélo, financé à hauteur de 330 000 euros, avait pour ambition d'atteindre 20 kilomètres de bandes ou pistes cyclables sur la ville. Le bilan de ce plan fait état d'une réalisation inférieure à 5 kilomètres en comptant la piste temporaire de l'avenue Lech Walesa. Aujourd'hui, la ville compte 11,5 kilomètres de pistes cyclables composés de voies bus, vélo, incluant chaque sens de circulation.

Le bilan du Plan vélo 2019-2022 a été présenté au CLDD du mois de novembre. Il y a actuellement un linéaire de 11,7 kilomètres de rues aménagées avec pistes ou bandes cyclables, ou voirie partagée bus, vélo et 48 rues sur 315 sont en double sens cyclable, soit 15,2 % de la voirie.

Pour sa part, la Ville a toujours pris en compte les impératifs de sécurité sur les aménagements cyclables. Cette année encore, un montant sera inscrit au budget 2023 pour les aménagements cyclables, sachant que les axes structurants où restent encore à aménager sur la Ville des pistes ou bandes cyclables sont majoritairement départementales. La Ville sollicite, pour chaque projet cyclable, la Région et/ou la Métropole du Grand Paris pour avoir des financements complémentaires. À ce titre, pour la réalisation de la piste cyclable de la rue Laennec, elle a su mobiliser une subvention de la Région à hauteur de 11 000 euros sur 45 000 euros pour l'aménagement cyclable. Des arbitrages sont en cours sur l'aménagement cyclable de l'avenue de la République, en lien avec la mise au point du projet de mise en œuvre du réseau Vélo Île-de-France (RER V, ligne 20), projet qui doit être considéré au regard des tracés souhaités, mais aussi des temporalités des travaux de transport structurant (la ligne 15 ou le T1).

De même, les réflexions sur le boulevard Alsace Lorraine sont en attente de la désignation du groupement qui sera en charge de la réalisation de la ligne 15 Est.

## **Patricia VAVASSORI**

Treizième question.

*La trame verte est un enjeu critique face aux effets du dérèglement climatique et vous vous êtes engagé à la renforcer dans la mesure 6 du pacte de la transition.*

*Pouvez-vous nous fournir des chiffres détaillés sur les actions de désimperméabilisation et de plantation d'arbres en 2022 et les plans pour 2023 ? Combien a été investi par la Ville pour ses actions environnementales ? Combien d'arbres ont été coupés récemment ? Quels sont les objectifs en termes d'augmentation du couvert arboré de la Ville ? Pouvez-vous nous dire si l'évolution du couvert arboré est suivie et mesurée ?*



## **Monsieur le Maire**

Les effets du dérèglement climatique sont aujourd'hui admis et constatés partout. La Ville est engagée dans cette lutte.

L'objet aujourd'hui n'est pas de se battre sur des chiffres, mais pour votre information, en 2022 ce sont 92 plantations d'arbres qui ont eu lieu. Si la Ville limite, sur l'espace public, des aménagements de désimperméabilisation des trottoirs pour limiter l'augmentation des coûts humains et financer des surfaces d'entretien, à l'échelle de la collectivité, les programmes de désimperméabilisation sont inclus à l'ensemble de nos réflexions sur la requalification des rues ou sur les projets de grande ampleur tels la trame verte sur Letessier.

Concernant les arbres dont la Ville a la gestion, c'est une vingtaine d'arbres d'ornement qui ont été coupés l'année dernière. Ces abattages font suite aux dommages collatéraux des multiples canicules, au vandalisme, arbres cassés, maladie, suie noire ou champignons. La Ville remplace automatiquement les arbres abattus.

Les nouveaux espaces de plantations sont évalués en fonction des contraintes (habitations, voies de circulation, réseaux enterrés existants) et la palette d'essences d'arbres évolue pour répondre aux contraintes climatiques, mais également pour réduire la propagation de maladies. Le service s'appuie sur un logiciel de gestion des arbres pour recenser les espèces et leur état sanitaire. Cela nous permet de planifier des actions correspondantes.

## **Patricia VAVASSORI**

Quatorzième question.

*Pourquoi le projet d'agrandissement de l'école Pré Gentil est-il toujours seulement à l'étude après dix ans de plaintes de la part des parents d'élèves ? Avez-vous prévu de finir la rénovation de l'existant avant l'agrandissement ? Comment justifiez-vous la lenteur dans ce projet alors que le quartier est considéré prioritaire ?*

## **Monsieur le Maire**

Nous avons répondu précédemment, mais la définition d'un projet de construction est à l'étude. Nous l'avons dit. La Ville travaille avec un bureau d'études pour affiner les perspectives démographiques qui permettront d'affiner au plus juste les besoins de création d'un nouvel équipement. Sur la seule période 2018 à 2021 ont été réalisés des travaux pour un montant total proche de 1,5 million d'euros. Ce montant comprend le changement de fenêtres et de menuiseries extérieures, des travaux de chauffage, de ventilation et de climatisation, le remplacement de radiateurs, des travaux de peinture, la pose de stores, les travaux de désamiantage et de démolition de l'ancien chalet du groupe scolaire ou encore la pose de stores et la réalisation d'un audit thermique en vue en vue d'identifier les problématiques de mise en chauffe.

Bien entendu, une surveillance du système de chauffage et le remplacement des radiateurs défectueux restent une priorité.

## **Patricia VAVASSORI**

Quinzième question.

*Où en sont les investissements pour obtenir des mesures régulières et fiables de la température et de la pollution sur l'ensemble de la commune ? Quels moyens la Ville souhaite mettre en œuvre pour surveiller la température et la pollution et dans quel délai ? Pourquoi le travail sur la température et la pollution ne ressort-il pas dans les rapports annuels actuels ?*

## **Monsieur le Maire**

Nous poursuivons, sous l'impulsion de Monsieur LE FLOCH, le déploiement d'outils d'analyse de type Smart city. Quelques chiffres remontent déjà, mais ils doivent déjà être précisés et complétés. C'est en termes d'orientation budgétaire, un élément fort dans notre démarche du mieux consommer.



À ce titre, nous avons également des discussions âpres avec notre partenaire Engie. Nous n'en sommes donc encore qu'en phase de lancement, mais les progrès sont notables en seulement deux en (2021-2022), car pour mémoire notre installation date de l'été 2020 et nous pourrons, avant la fin du mandat, mieux piloter nos actions en la matière. Telles sont nos orientations.

**Patricia VAVASSORI**

Seizième question.

*Pouvez-vous quantifier l'économie d'énergie attendue du renouvellement du parc informatique de la Ville et la comparer à l'impact environnemental qu'il représente ?*

**Monsieur le Maire**

Concernant la bureautique, les écrans ont plus de huit ans et sont en train d'être remplacés. Les plus anciens consomment 62 kilowattheures par an, alors que les nouveaux récemment changés n'utilisent que 35 kilowattheures par an.

Lorsque les 550 écrans de la collectivité seront remplacés dans deux ans, cela représentera une économie de 14 850 kilowattheures par an.

Les terminaux qui ont plus de huit ans consomment environ 55 watts par heure. Ils seront remplacés progressivement par des PC portables ne consommant que 45 watts par heure et des PC fixes qui, eux, consomment 180 watts par heure. Si la consommation des PC fixes est en effet plus importante que des terminaux, en revanche cela va permettre à des serveurs de moins fonctionner et donc de moins consommer, voire même d'en éteindre quelques-uns. La consommation d'un serveur représente 1 000 watts par heure.

Le parc copieurs : la consommation d'un copieur actuel s'élève à 862 wattheures. Les nouveaux copieurs, changés en partie dès cette année, consommeront 760 wattheures. Nous visons donc une économie d'environ 6 700 wattheures lorsque l'ensemble du parc sera renouvelé.

Concernant le matériel réseau, la Ville change progressivement son matériel réseau en le remplaçant par une nouvelle génération de matériel réseau qui utilise la norme green Ethernet, permettant ainsi une importante baisse de consommation du port Ethernet. (Je ne sais pas trop ce que c'est, cela.)

**Patricia VAVASSORI**

Question suivante.

*Quelles sont les connaissances de la Ville sur l'impact du numérique sur les ressources, sur le climat et sur les sociétés, et comment peuvent-elles être renforcés ?*

**Monsieur le Maire**

Nous sommes, avec cette question, dans une démarche environnementale prônant une véritable chasse anti numérique que vous ne retrouverez pas dans nos orientations budgétaires.

La suivante...

**Patricia VAVASSORI**

Pardon, question suivante.

*Acceptez-vous d'organiser une fresque du climat pour le Conseil municipal et une fresque du numérique pour les agents et les élus concernés en 2023 avec l'aide d'Alternatiba Rosny ?*

**Monsieur le Maire**

Nous n'avons pas encore envisagé d'organiser ces temps collaboratifs à ce jour, mais la suggestion est intéressante et nous pouvons y réfléchir ensemble.

## **Patricia VAVASSORI**

Question suivante.

*Pouvez-vous clarifier l'augmentation des prix de l'énergie que la Ville subit en expliquant les différences entre les différents chiffres mentionnés dans le dépliant sur les économies d'énergie de 2022 et le rapport ? Pourriez-vous décrire les types de contrats d'énergie que la Ville a signé et avec quel opérateur ?*

*Il semble que les économies des années passées soient perdues en une seule année de crise. Existait-il des contrats plus chers, mais offrant un meilleur bouclier tarifaire pour minimiser les risques ?*

## **Monsieur le Maire**

Tel qu'indiqué par Monsieur MANGON, la situation économique nationale et internationale est particulièrement incertaine, mais je préciserais que c'est le cas depuis l'été 2022 au moins. Monsieur MANGON a pu montrer les évolutions significatives dans les prévisions financières de la Banque de France et du Gouvernement eux-mêmes entre septembre et décembre 2022. Nous sommes dans la même situation. C'est pourquoi, dans notre dépliant de décembre 2022, nous parlions d'au moins 1 million d'euros de hausse des factures énergétiques.

Les chiffres actualisés nous amènent à prévoir +1,65 million d'euros tout en espérant que la note finale soit bien moins importante. Nos actions de sobriété portent d'ailleurs leurs fruits d'ores et déjà, car, à début janvier, nous étions sur 18 % d'économies d'énergie et, si l'impact financier est essentiel, notre objectif ne se résume pas à cette considération. Il nous faut en effet pleinement contribuer à la préservation de notre stock énergétique national.

Quant à la perte en une année des économies des années passées, eh bien oui, nous devons aujourd'hui administrer la Ville avec une très forte inflation et, pour finir, sur les contrats passés, nous ne pouvons pas réécrire l'histoire ni revenir en arrière, mais nous serons toujours vigilants pour l'avenir à cet égard. Et nous le sommes.

## **Patricia VAVASSORI**

Question suivante.

*À quel point d'augmentation de la facture énergétique la Ville considérera-t-elle qu'il est nécessaire d'investir dans les solutions telles que la rénovation thermique des bâtiments publics pour la sobriété et l'efficacité énergétique, la mise en place d'un conseil en énergie partagé, l'audit complet du patrimoine municipal et la mise en place d'un plan de rénovation énergétique détaillé jusqu'en 2030, comme recommandé par les membres du GIEC et énoncé dans la mesure 3 du pacte pour la transition ?*

## **Monsieur le Maire**

Les décisions prises par les précédents maires nous conduisent à hériter d'un patrimoine et à investir lourdement dans de nouveaux équipements publics, dont les écoles. Ces nouveaux équipements sont particulièrement reconnus pour leurs performances environnementales. En complément, la Ville exploite ces certificats d'économie d'énergie (C2E), notamment pour ses chaudières et du calorifugeage.

J'ambitionne aussi de pouvoir dresser, dès cette année, un schéma directeur énergétique en m'appuyant sur nos forces internes puisque, outre notre DRI, nous sommes soutenus par un énergéticien, agent de la Ville.

## **Patricia VAVASSORI**

Question suivante.

*Quelle est la priorité de la Ville entre le projet de rénovation du parc Gardebled, la lutte contre les îlots de chaleur et la quatrième fleur du label Ville fleurie ?*

**Monsieur le Maire**

La Ville cherche à améliorer le cadre de vie en travaillant sur l'aspect paysager des espaces verts et elle est engagée dans une démarche environnement global.

Nous utilisons des végétaux et matériaux adéquats pour réduire l'impact de l'urbanisation. Les travaux du square Gardebled permettent de gagner en espace végétalisé, de réduire la retenue de la chaleur sur le revêtement des allées et de respecter les normes PMR. Tout en apportant une plus-value sur le patrimoine de la Ville, le label CNVVF n'est qu'une autre forme de reconnaissance de la qualité de l'action de la Ville.

**Patricia VAVASSORI**

Question suivante.

*Faut-il maintenir l'embellissement ou prioriser l'efficacité énergétique ?*

**Monsieur le Maire**

Les deux thématiques vont de pair et nous ne les opposerons jamais. Il nous faut maintenir l'embellissement pour tendre vers une amélioration de nos pratiques pour une meilleure efficacité énergétique. Jamais l'écologie punitive ne sera l'option choisie par notre majorité.

**Patricia VAVASSORI**

Pour poursuivre :

*Qu'est-ce qu'un cadre de vie de qualité défini dans le rapport sur le budget 2023 ?*

**Monsieur le Maire**

C'est une action à plusieurs thèmes, en effet, mais tous ces thèmes sont orientés vers un objectif à Rosny, où il fait bon vivre. En synthèse, un jeu d'équilibre comprenant de la propreté pour lutter contre les trop nombreuses incivilités, de la verdure pour s'oxygéner et se détendre, des commerces et restaurants pour consommer et se réunir, de la sécurité pour tous, du soutien social pour tous et des animations festives dans la Ville. Telles sont les orientations que nous allons maintenir malgré le contexte économique particulièrement défavorable pour l'ensemble des collectivités de France.

**Patricia VAVASSORI**

Question suivante.

*Quels sont vos projets en matière de mobilité active marche et vélo ? Allez-vous mettre en place un service municipal et nommer un référent dédié à cette thématique, et mettre en place un plan vélo marche avec des objectifs de part modale précis comme vous vous êtes engagé à le faire dans la mesure 8 du pacte pour la transition ?*

*De plus, les fonds Mobilité active représentent 250 millions d'euros pour l'année 2023. Comptez-vous les solliciter pour répondre aux ambitions du plan Vélo mobilité active en 2022-2027 de l'État ?*

**Monsieur le Maire**

La mise en œuvre du Plan vélo par la Ville comporte l'objectif de se doter de moyens pour rechercher des subventions et/ou participer à des appels à manifestation d'intérêt proposés par d'autres acteurs institutionnels tels que le Fonds mobilité active de l'État et nous vérifierons si nos projets peuvent répondre à ce cahier des charges.

**Patricia VAVASSORI**

Question suivante.

*La municipalité a décidé de supprimer la retransmission du Conseil municipal, arguant des raisons budgétaires. Le fonctionnement des conseils et des comités de quartier doit par ailleurs s'améliorer. Quels moyens et quelles stratégies sont prévus en faveur de la démocratie de*



*proximité ? Comptez-vous mettre à disposition des moyens de rendre publics les comptes rendus de toutes ces instances locales telles que les comités de quartiers, les conseils de quartiers, le Conseil local du développement durable ?*

### **Monsieur le Maire**

Même si cette question ne relève pas forcément d'un débat d'orientations budgétaires, je vais apporter quelques réponses. D'abord, pour les raisons budgétaires, nous aurons pu voir que, parmi les questions reçues pour ce DOB, il nous a été demandé comment nous allions maîtriser nos dépenses malgré le contexte économique tendu. On comprend donc, via ces questionnements parfois contradictoires, que chacun a des attentes différents. Mon rôle en tant que maire, avec mon équipe municipale, est de parvenir à un juste équilibre tout en portant les convictions qui ont conduit les Rosnéens à nous faire confiance, et que je remercie de nouveau.

S'agissant de la démocratie de proximité, je constate à regret qu'elle n'atteint pas les ambitions que nous avons fixées. On pourrait chercher plusieurs coupables et lancer des invectives aussi stériles qu'injustes contre des élus ou des fonctionnaires. Je dresse toutefois un premier constat après deux ans de gestion, c'est que la participation collective ne s'impose et, comme indiqué, chacun a ses appétences et contraintes d'agenda. Donc, avant de parler de diffusion de compte rendu, mon objectif est de relancer le travailler ensemble et l'écoute mutuelle. Un nouveau modèle d'échange va ainsi être expérimenté prochainement dans le conseil de quartier du Bois-Perrier. La charte de fonctionnement du CLDD, validé en juin 2021, précise bien page 4, cinquième paragraphe, que les réunions du CLDD font l'objet d'un compte rendu diffusé à l'ensemble des membres et publié sur le site Internet de la Ville. Les comptes rendus des derniers CLDD sont bien sûr sur les sites Internet de la Ville.

### **Patricia VAVASSORI**

Question suivante.

*Vous aviez indiqué mener une étude en 2022 sur la faisabilité de mettre en place des alternatives à la gestion par Elios des repas en restauration collective à Rosny. L'option d'une gestion en régie et de son coût devait notamment être étudiée et le rapport devait être remis en décembre 2022. Peut-on accéder à ce rapport ? Quelles sont les conclusions et quelles suites seront données par la Ville ? Un budget est-il prévu en 2023 à ce sujet, par exemple pour commencer à équiper certaines écoles pour une cuisine sur place d'au moins une partie des repas ? Le contrat avec Elios va-t-il bien être résilié en 2023 ?*

*Nous savons que les repas actuels ne sont plus cuisinés à Rosny, mais à Fresnes. Quel est le coût financier et écologique du transport de milliers de repas chaque jour en camion depuis la cuisine Elios de Fresnes ? Un budget est-il prévu en 2023 à ce sujet ?*

### **Monsieur le Maire**

Ce rapport est en cours de finalisation. Les grandes lignes pourront faire l'objet d'une présentation lors d'une réunion avec les parents d'élèves en cours d'année. La Ville travaille actuellement avec un bureau d'études pour se faire accompagner dans le renouvellement du marché de restauration et son mode de gestion. Compte tenu des délais, la fin du contrat actuel étant fixée au 31 août 2023, il nous semble nécessaire de prolonger le marché le temps de mieux redéfinir nos besoins. Nous ne pouvons pas présager des candidats qui se présenteront et du prestataire qui sera retenu à ce jour. Cela devrait malgré tout nous laisser le temps de repenser foncièrement un nouveau mode de gestion de restauration d'ici la fin du mandat. C'est un dossier très complexe qui nécessitera plusieurs mois de travail encore.

Dans nos orientations budgétaires est incluse la hausse du coût des repas de plus de 10 % sans la répercuter sur les familles. Je l'ai dit tout à l'heure.

Concernant l'impact du transport de repas sur l'environnement et le coût financier, il est extrêmement difficile de mesurer ce type d'impact. Notre prestataire actuel n'est pas en mesure de nous fournir ce genre de données. La Ville est cependant engagée dans une démarche de réduction du gaspillage et la gestion des déchets.



Différents dispositifs nous permettent de mesurer au mieux le nombre de repas réservés et consommés et de limiter le gaspillage (pesée des déchets, assiettes adaptées à la faim de chaque enfant, menu travaillé avec les parents et comptage des enfants présents au plus juste).

**Patricia VAVASSORI**

Question suivante.

En 2022, le Gouvernement a annoncé la mise en place du Fonds vert pour la transition écologique des territoires, doté de 2 milliards d'euros, et effectif depuis janvier 2023. Ce fonds est destiné à financer les projets des collectivités territoriales dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique, amélioration du cadre de vie. Il s'agit d'une opportunité pour financer des projets vertueux qu'il serait dommage de laisser passer.

Quelle stratégie la mairie compte-t-elle mettre en place pour accéder à ce fonds ? Quel projet la mairie compte-t-elle présenter à ce financement ?

**Monsieur le Maire**

Dans un premier temps, attention aux effets d'annonces gouvernementales s'agissant du fonds vert. Des circulaires précisant le dispositif continuent de paraître au fil de l'eau, encore une pas plus tard qu'hier. L'administration et plusieurs élus se sont évidemment déjà longuement documentés sur le sujet et préparent d'ores et déjà des dépôts de dossiers en prévision du vote du budget en mars prochain.

Nous avons également échangé avec nos partenaires, dont GPGE, pas plus tard que cette semaine, pour insister sur l'opportunité d'un dépôt de dossier pour la phase 2 du plateau d'Avron, en rappelant la règle du premier arrivé, premier servi. Il convient toutefois de préciser que ce fonds vert est très proche de ce que nous connaissons déjà ces dernières années avec la DSIL.

Le Fonds vert a été sollicité dans le cadre de l'aménagement des coteaux de la Dhuys, mais la demande effectuée par la Ville ne correspondait pas à tous les critères définis par ce financement. Cela conduit à lancer une étude globale sur le plan nature en ville avec un objectif double : élaborer un plan nature qui a comme double objectif de conduire à la mise en œuvre de projets, tout en avançant de manière opérationnelle dans des actions fortes dont une première consiste, bien qu'au stade de démarrage, en l'aménagement d'un parc paysager sur les coteaux de La Boissière, sur le site du chantier actuel de la RATP, dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur.

Dans le cadre de la stratégie ainsi définie, afin de financer ses actions à court, moyen et long terme, la Ville va bien évidemment se doter de moyens pour rechercher des cofinancements, tant dans le cadre du Fonds vert que dans les appels à manifestation d'intérêt proposés par d'autres acteurs institutionnels.

Pour clore le sujet, vous comprendrez encore plus les raisons pour lesquelles j'ai fait le choix de doter la Ville d'un responsable cofinancement, poste que nous pourrions éventuellement mutualiser à terme si d'autres villes sont intéressées.

**Patricia VAVASSORI**

Et dernière question.

*Quels moyens et quelles stratégies la mairie compte-t-elle déployer pour se conformer à l'instruction gouvernementale du 25 janvier 2018 pour la mise en place de solutions efficaces favorisant l'insertion (logement, emploi, santé, éducation) dans le respect des lois de la République à destination des familles des bidonvilles qui s'installent de manière récurrente sur le territoire ?*

*Quel projet précis pour mobiliser les crédits de la DIHAL (8 millions d'euros par an) alloués à de telles initiatives de résorption des bidonvilles ?*

Quelles actions pour l'accueil et l'accès au droit des personnes migrantes correspondant aux engagements pris dans la mesure 12 du pacte pour la transition sont-elles budgétisées ?

### Monsieur le Maire

La volonté de Rosny est en effet de ne pas maintenir des bidonvilles sur Rosny-sous-Bois. Et même si cette question ne relève pas des orientations budgétaires présentées, ce que je peux dire, c'est qu'en France, il y a plus de 300 bidonvilles où vivent environ 15 000 personnes. Ce sont essentiellement des camps de Roms. Ces bidonvilles ou campements sont installés de manière illégale et présentent souvent des troubles à l'ordre public.

Le but de l'instruction du 25 janvier 2018 est de réduire, et ce de manière durable, le nombre de bidonvilles et apporter aux habitants des solutions favorisant leur insertion. Ces familles peuvent être en situation irrégulière comme être des citoyens européens. En fonction de cela, l'insertion va être plus simple, ou au contraire plus complexe. La Ville pourra intervenir sur différents champs si cela reflète la volonté politique. Ouvrir un accès à l'eau potable et à des sanitaires, collecter les déchets, alimenter en électricité, faire appel à Médecins sans frontières afin d'aider les familles dans la constitution du dossier AME et la CSS, prévoir des consultations médicales sur place et scolariser les enfants.

Des associations, notamment le Secours catholique, peuvent domicilier ces familles. Certaines associations peuvent également les accompagner dans leur démarche. De nombreux sites sur la Ville donnent accès à des cours d'alphabétisation.

Je précise que ce n'est pas une compétence de la commune, mais de la préfecture. Je voudrais aussi préciser que nous accompagnons, depuis le mois de juillet dernier, une famille issue du camp de la rue Faidherbe que nous hébergeons encore à ce jour (une famille avec des enfants qui sont scolarisés).

Une enveloppe nationale annuelle de crédit est consacrée spécifiquement au soutien des actions de terrain. Elle est pilotée par la DIALE et ces crédits sont délégués aux préfectures concernées.

Eh bien écoutez, je remercie l'ensemble des personnes qui ont posé ces questions en toute transparence. Merci, Madame VAVASSORI, de m'avoir aidé à les poser et je tiens à vous souhaiter, après ce long Conseil municipal, un bon après-midi et un bon week-end. Merci. Nous retrouvons le jeudi 25 mars pour le vote du budget.

**PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVÉE A 14h15.**

Secrétaire de séance



Mme Patricia VAVASSORI

Le Maire,



Jean-Paul FAUCONNET

Vice-Président de Grand Paris Grand Est